

juin 2021 - # 61

LES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE



DOSSIER SPÉCIAL
JEUNE SAPEUR-POMPIER

*LA CONSTRUCTION
D'UN ENGAGEMENT EN DEVENIR !*





COLONEL JACQUES PERRIN, PRÉSIDENT DE L'UDSP 38

Dans le précédent journal de décembre 2020, LES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE j'évoquais l'indispensable solidarité dans les moments difficiles en pleine crise de pandémie.

En ce début d'année, l'entraide a encore été très importante et votre UDSP 38 s'est évertuée à traiter efficacement les demandes que ce soit malheureusement dans le cadre d'un décès, d'un accident de la circulation, d'une maladie ou encore d'une blessure. Cette solidarité du monde associatif a été possible grâce à votre adhésion et par le biais de nos différents contrats d'assurances. Malgré la diminution de nos subventions, notre association a pu répondre à vos nombreuses sollicitations dans ce domaine important de soutien et d'entraide.

Tout comme notre association, les amicales et leurs présidents(es) se trouvent en difficulté. Les finances ne sont pas celles des années précédentes, pour autant le cap a été maintenu et je tiens à féliciter tous les acteurs pour leur réactivité et leur capacité d'adaptation. Les amicalistes ont ainsi pu préserver l'essentiel, à savoir le lien de solidarité et la couverture assurancielle.

La fidélité de l'adhésion des amicales à notre union départementale pour cette nouvelle année est un élément fort de réconfort et de satisfaction pour les membres de notre conseil d'administration.

Malgré les épreuves et malgré la lassitude qui nous gagne, nous devons rester confiants pour l'avenir et contribuer à l'effort national pour sortir de cette crise sanitaire mondiale.

La vaccination permettra de revenir

petit à petit à une vie quotidienne normale. Je tiens à remercier en votre nom, le service départemental d'incendie et de secours d'avoir permis l'accès à la vaccination pour l'ensemble des membres de la grande famille des sapeurs-pompiers de l'Isère. C'est là un beau témoignage de reconnaissance et de considération. J'adresse une mention particulière au service de santé et de secours médical pour sa gestion parfaite et l'efficacité de son action envers toutes les composantes du service, SPP, SPV et PATS.

Ce premier semestre n'a pas permis encore la reprise des activités associatives, notamment sportives, qu'elles soient départementales ou nationales.

Pour autant, l'UDSP 38 a continué la structuration de son fonctionnement administratif avec la mise en place de la Gestion d'Enregistrement des Documents (GED) et la dématérialisation des archives. Concernant l'avancement des travaux du bâtiment de notre siège, ils sont terminés pour ce qui est des façades extérieures, de la rénovation et de la mise aux normes des deux locaux.

Les outils numériques et le matériel informatique ont été changés pour le bon fonctionnement de notre association et un meilleur confort de travail pour notre personnel administratif.

Je profite de cet éditorial pour remercier nos deux secrétaires pour leur travail et la prise en compte de ces nouveaux outils. Il n'est pas toujours aisé de s'adapter aux nouvelles techniques et évolutions de notre société. Merci pour votre patience et votre persévérance qui

vous ont permis d'intégrer au mieux ces nouvelles méthodes de travail.

L'UDSP 38 - Formation a vu son activité restreinte auprès du public en application des consignes gouvernementales. L'année 2021 sera importante et déterminante pour la poursuite de la formation puisque nous devons certifier notre association. Pour répondre aux exigences de la loi du 5 septembre 2018, nous avons engagé une démarche de processus certifiant « Qualiopi » relatif à la certification des prestataires d'actions concourant au développement des compétences (décret du 6 juin 2019). Je remercie l'ensemble des membres du groupe de travail pour l'élaboration et la mise en place de cette certification. Je suis confiant quant à l'aboutissement de ce dossier primordial pour la poursuite de l'action de formation auprès de nos citoyens.

La jeunesse n'échappe pas non plus aux conséquences de la pandémie. Nos sections de JSP font preuves de patience, de persévérance, d'adaptation et restent motivées. Cette période nous permet de remettre en question notre mode de fonctionnement.

La création d'un logiciel pour la formation à distance est une très bonne initiative. Je tiens à féliciter toute l'équipe qui œuvre à cette réalisation et à souligner les nombreuses heures de bénévolat consacrées à l'émergence de ce nouveau moyen pédagogique à disposition des sections de JSP.

L'UDSP 38 a entièrement financé l'acquisition de ce logiciel ainsi que la dotation d'un ordinateur portable neuf pour toutes les sections de l'Isère. C'est un effort financier

conséquent mais nécessaire en complément de l'achat de l'habillement de nos jeunes et de la gestion centralisée de ces achats.

Bien-sûr nous n'oublions pas nos anciens et retraités sapeurs-pompiers et nos musiciens.

Pour eux, c'est aussi bien douloureux de vivre cette période de crise sanitaire. Considérés comme personnes vulnérables, ils sont tenus de respecter l'isolement pour ne pas être exposés à la COVID 19 et se trouvent bien souvent coupés de leur famille. Une telle situation, à l'heure où le temps qui vous reste est « compté », génère un sentiment de solitude, de lassitude, de stress, voire de dépression. Ne perdez pas espoir, vous en avez vu d'autres, non ? Soyez certains que nous sommes par la pensée avec vous. J'invite d'ailleurs nos adhérents qui ne l'auraient pas déjà fait de prendre le temps de passer un coup de téléphone ou de faire parvenir un message à leurs anciens. Nous constituons ensemble une chaîne qui ne saurait être brisée. Restons patients, avec l'espoir de nous retrouver très vite.

Les animateurs de nos commissions poursuivent les actions engagées avec les membres de leur groupe de travail. La visioconférence ou l'audio est l'outil du moment pour maintenir le lien et assurer la continuité. La communication est importante et l'information doit être transmise le mieux possible au plus près du terrain. Merci pour cet investissement au quotidien dans vos différents domaines pour nos adhérents.

Les élections pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration de l'UDSP 38 se feront par vote électronique comme l'année dernière. Ce nouveau mode de scrutin permet de s'exprimer en toute démocratie, facilite le vote pour les amicales et permet de limiter les coûts tout en préservant

l'environnement pour les générations futures.

Pour terminer, cet éditorial est le dernier de ma présidence de notre UDSP 38.

Après 21 ans à la tête de notre association, je quitte ma fonction et mon engagement de sapeur-pompier volontaire pour intégrer à mon tour les anciens sapeurs-pompiers.

C'est le parcours de vie de chacun d'entre nous qui conduit année après année à cette réalité. Pour ma part j'ai la chance d'arriver en bonne santé à cette fin d'engagement mais je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour nos collègues qui nous ont quittés bien trop tôt ou à ceux qui luttent contre la maladie.

Je vous remercie tous du fond du cœur pour ces années de collaboration. Je vous invite à poursuivre votre action et à préserver ce lien indispensable entre l'action opérationnelle et le milieu associatif au sein de vos casernes.

Je suis satisfait d'avoir vu notre Union départementale évoluer durant ces années et s'adapter aux réformes, aux organisations territoriales, aux modernisations et à l'évolution sociétale du monde des sapeurs-pompiers.

J'adresse un « au revoir » à nos deux secrétaires qui tout au long de ces années ont travaillé à mes côtés. Elles ont toujours répondu à mes sollicitations avec énergie et conviction pour le bien de notre association.

Je voudrais remercier l'ensemble :

- des membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur efficacité sans laquelle l'action de notre association auprès de nos adhérents n'aurait pas été aussi réussie.
- des collègues des sept comités exécutifs qui ont travaillé à mes

côtés et qui ont œuvré bénévolement pour l'intérêt général de nos adhérents. Ces moments de discussions, d'échanges, de convivialité et d'amitié resteront gravés dans ma mémoire.

Je souhaite bon vent au nouveau président et à son équipe. Je n'ai pas de doute que la compétence et le dynamisme de chacun permettra d'animer notre association pour le futur dans un même esprit bienveillant et constructif.

Je veux mettre à l'honneur particulièrement Jean-Luc GIRAUD puisqu'il cesse également son mandat de vice-président. Depuis toujours, Jean-Luc a été à mes côtés. Lui sapeur-pompier isérois des massifs montagneux du sud et moi des plaines du nord-Isère, nous nous sommes connus au sein de l'UDSP 38. Avec des caractères différents et bien trempés, avec notre franc-parler, nous avons évolué toutes ces années ensemble défendant nos visions avec conviction et partageant nos idées sur le monde des sapeurs-pompiers de notre département. Jean-Luc est pour moi un frère d'arme, un collègue, un ami qui m'a toujours accompagné dans l'ombre fidèle à son président et un réel défenseur de la cause associative.

Merci Jean-Luc et... respect !

Enfin à vous toutes et tous, chers adhérents, un grand MERCI plein de sincérité.

Pendant toutes ces années auprès de vous, vous avez rendu ma tâche passionnante. Ce fut un honneur pour moi de vous représenter et de porter votre voix car vous constituez la richesse de notre pays. Cette richesse, je l'emporte avec moi, non sans émotion, mais rassuré de savoir que je continue à faire partie, avec vous, de la très belle famille des sapeurs-pompiers.

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL ANDRÉ BENKEMOUN DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL ET CHEF DE CORPS DU SDIS DE L'ISÈRE



Quelle année 2020 !

Une année bouleversante à tout point de vue. La pandémie liée au coronavirus, qui sévit depuis plus de douze mois, nous touche dans notre quotidien, nous privant en particulier d'une dimension essentielle de la culture sapeur-pompier : le vivre ensemble.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Sdis de l'Isère et l'UDSP 38 agissent ensemble pour prévenir et protéger tous les personnels de l'institution.

C'est dans ce cadre, en accord entre les deux entités, que nous avons fait le choix de la prudence en suspendant toutes les cérémonies dont les traditionnelles Sainte-Barbe, en gelant les activités sportives et les enseignements des sections de jeunes sapeurs-pompiers.

C'est aussi ensemble que nous avons voulu étendre le bénéfice de la vaccination à tous : des rendez-vous ont été proposés à tous les personnels du Sdis, aux retraités et aux engagés de la Réserve départementale citoyenne, marquant là notre engagement à la protection de tous !

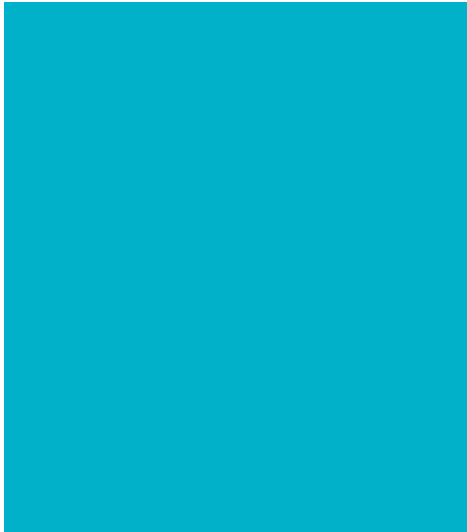
Dans ce moment d'adversité, nombreux sont celles et ceux qui ont rivalisé d'imagination pour que la vie normale continue ! Je pense en tout premier lieu à la formation à distance imaginée pour maintenir le lien et poursuivre les enseignements avec les jeunes sapeurs-pompiers. Cette « expérimentation » va devenir, avec le soutien du Département, un projet d'enseignement numérique pour tous les JSP de l'Isère.

Je pense aussi aux amicales qui ont trouvé des solutions pour la présentation du calendrier au public sans réaliser les traditionnelles tournées des foyers.

Enfin, j'ai une pensée toute particulière pour toutes celles et ceux qui ont quitté le Sdis, qui ont été promus, récompensés sans que nous ayons pu partager un moment de reconnaissance.

Les temps meilleurs sont devant nous même si personne ne peut en donner une date précise.

C'est sur cette note d'espérance que je tiens à vous remercier et à vous souhaiter de bonnes vacances.



JSP /p37

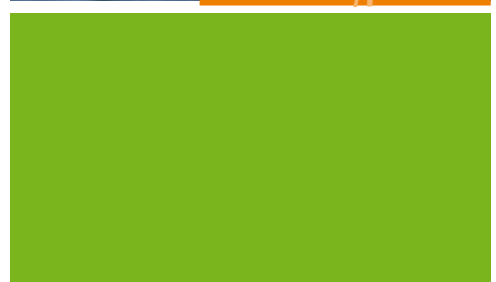
Vie de l'UD /p13



Anciens /p32



Vie des Casernes & des Amicales /p18



EDITORIAL

Par le président de l'UDSP 38.....	2
Le mot du DDSIS.....	5

ADMINISTRATIF

Comité exécutif.....	9
Conseil d'administration.....	10
Comité d'honneur.....	12
Animateurs des commissions et pôles.....	12

LA VIE DE L'UDSP 38

Un nouveau président à l'URSPRA.....	13
L'assemblée Générale de l'UDSP 38 en 2020.....	14
UDSP 38 - Formation : Objectif "Qualiopi".....	16

LA VIE DES CASERNES & DES AMICALES

Tour de France 2020.....	18
2020, une tournée de calendriers bien particulière... ..	22
Une promotion aux Vaulnaveys.....	27
Le chef de la caserne d'Huez prend du galon.....	28
Départ à la retraite de l'adjudant-Chef Daniel HARNOIS.....	29
Un retraité supplémentaire à Saint-André-Le-Gaz.....	29
Un jeune retraité à Sassenage.....	30
3 départs en retraite à la caserne de Villard-Bonnot.....	31

ANCIENS

Réserve départementale citoyenne des Sapeurs-Pompiers de l'Isère (RDCSP 38).....	32
---	----

JSP

Dossier spécial JSP	37
- Qui sont les JSP ?.....	38
- Quelle est leur formation ?.....	40
- Quel intérêt de passer le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers ?.....	43
- Quelles activités pour les JSP ?.....	44
- Par qui sont-ils formés ?.....	46
- La FOAD, le site internet.....	48
- Quelle est l'organisation des JSP en Isère ?.....	50
- L'habillement des JSP ?.....	51
- Où se trouvent les sections de JSP ?.....	52
- Les reconnaissances.....	52

ETAT CIVIL

Naissance.....	54
Décès.....	55
- Gaston PALLIN.....	55
- Jacques PICHON-MARTIN.....	56
- Yves MUNOS.....	60
- Stéphane BARAC.....	62
Ils nous ont quittés.....	63
 Annonces.....	64

Directeur de la publication

Colonel Jacques PERRIN

**Animateur de la
commission communication**

Lieutenant-Colonel Bernard MOLLIER

Comité de rédaction

Commandant Bernard GATEAU,
Commandant (Hr) Michel GROSSELIN,
Commandant (Hr) Jean-Luc GIRAUD,
Capitaine Dominique REVEYRAND,
Lieutenant William PEPIN,
Lieutenant Benoit ROGER,
Lieutenant Vincent TAMBUZZO,
Infirmier Lieutenant Ludovic LOMBARD,
Adjudant-Chef Rémi CHATELAT,
Lieutenant Stéphane ROLLAND,
Adjudant (Hr) Jean-Claude MUTTE,
Sergent Fabien FOUREL
et Laurence OGIER-COLLIN.

Siège Social

UDSP 38 - Le Manival
11 avenue du Vercors
CS 60097 - 38241 Meylan Cedex
04 76 18 93 62
Courriel : contact@udsp38.fr

Crédits photos et contributeurs :

UDSP 38,
FNSPF, SDIS 38,
Gsud,
les membres du CE,
du CA et du CH de l'UDSP 38,
le Colonel J.C. BOURGEOIS,
Pôle pédagogique des JSP,
Commission des anciens,
L'ensemble des sections de JSP.
Le Dauphiné Libéré,
et X.

**Amicales des
sapeurs-pompiers de**

DDSP 38,
Châbons,
Granier-Chapareillan,
Parménie,
Péage-de-Roussillon,
La Tour-du-Pin,
Les Vaulnaveys,
Morestel,
Montalieu-Vercieu,
Sassenage,
Saint-André-le-Gaz,
Saint-Jean-de-Bournay,
Saint-Laurent-du-Pont,
Villard-Bonnot,
Villette-d'Anthon.

**L'Union départementale remercie
ses fidèles annonceurs qui
permettent, par leur concours,
d'éditer notre revue.**

**Nous remercions également
tous ceux qui nous ont adressé
les photos et les documents qui
permettent de rédiger une revue
vivante et intéressante.**

**Conception, Réalisation
et Régie Publicitaire :****COMMUNICATION SERVICE/PRESS**

19, rue Paul Séjourné - 94000 CRETEIL
Tél. 01 43 99 96 76
Fax. 01 43 99 96 34
E-mail : csp.contact@online.fr

COMITÉ EXÉCUTIF



**Commandant (H)
Jean-Luc GIRAUD**
(Bourg d'Oisans)
1^{er} Vice-Président



**Colonel
Jacques PERRIN**
(Morestel)
Président



**Lieutenant
Vincent TAMBUZZO**
(Villard-Bonnot)
Secrétaire Général



**Lieutenant
Stéphane ROLLAND**
(Chapareillan)
Trésorier Général



**Infirmier Lieutenant
Ludovic LOMBARD**
(La-Tour-du-Pin)
Vice-Président
secteur nord



**Commandant
Bernard GATEAU**
(D.D.S.I.S. 38)
Vice-Président
secteur sud



**Laurence
OGIER-COLLIN**
(D.D.S.I.S. 38)
Secrétaire Générale
Adjointe



**Sergent
Fabien FOUREL**
(Saint-Quentin-sur-Isère)
Trésorier Général
Adjoint

LE PERSONNEL DE L'UDSP



Liliane SCHMITT



Teresa BARANGER

🕒 Horaires

- Lundi et mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 18 h 00
- Mardi et jeudi de 9 h à 12 h 00
- Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 16 h 30

✉️ Contacts

UDSP 38
Le Manival - 11, avenue du Vercors
CS 60097 - 38241 MEYLAN CEDEX
contact@udsp38.fr
formation@udsp38.fr
udsp38.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sapeurs-Pompiers Volontaires



**Commandant
Bernard ATTAVAY**
(Montalieu-Vercieu)



**Capitaine
Pierre CAMPAYO**
(Les Deux-Alpes)



**Capitaine
Jean-Claude PRIMARD**
(Saint-André-Le-Gaz)



**Capitaine
Dominique REVEYRAND**
(Heyrieux)



**Capitaine
Claude SALVI**
(Les Vaulnaveys)



**Lieutenant
Franck BELLET**
(Les Vaulnaveys)



**Lieutenant
Sébastien BOEUF**
(Les Adrets)



**Lieutenant
Nicolas GORON**
(La Murette)



**Lieutenant
Olivier ROCHEGUDE**
(Bourg-d'Oisans)



**Lieutenant
Benoit ROGER**
(Bourg-d'Oisans)



**Lieutenant
Jérôme ROUX**
(Crémieu)



**Infirmière Lieutenante
Myriam CAPELLI**
(Mens)



**Infirmier Lieutenant
Guillaume SPINELLI**
(Les Vaulnaveys)



**Adjudant-Chef
Eric ANDREANI**
(Le Péage-de-Roussillon)



**Adjudant-Chef
Rémi CHATELAT**
(Frontonas)



**Adjudant-Chef
Patrice PERRIER**
(Mens)



**Adjudant-Chef
Anthony VARVIER**
(La Tour-du-Pin)



**Adjudant Jonathan
BRUNET-MANQUAT**
(Les Deux Rives)



**Adjudant
Gwendal ROUSSELLET**
(Villard-Bonnot)



**Sergente-Cheffe
Stéphanie BARBIAN**
(Miribel-les-Echelles)



**Caporale
Marine DURAND**
(La Côte-Saint-André)

Sapeurs-Pompiers Professionnels



**Médecin-Colonel
Christophe ROUX**
(D.D.S.I.S. 38)



**Lieutenant-Colonel
Bernard MOLLIER**
(D.D.S.I.S. 38)



**Lieutenant
Serge GLENAT**
(D.D.S.I.S. 38)



**Lieutenant
William PEPIN**
(Pont-de-Cheruy)

Personnels administratifs, techniques et spécialisés



**Laurence
OGIER-COLLIN**
(D.D.S.I.S. 38)

Anciens



**Lieutenant
Marcel PERRIN**
(Bavonne)

Jeunes Sapeurs-Pompiers



**Lieutenant
Christophe DURET**
(Pont-de-Beauvoisin)

Conseiller technique



**Contrôleur Général
André BENKEMOUN**
(D.D.S.I.S. 38)

COMITÉ D'HONNEUR

Colonel Bertrand KAISER
 Lieutenant-Colonel Pierre NOBILE
 Lieutenant-Colonel René PAILLOT
 Commandant Michel GROSSELIN
 Commandant Jean-Jacques GUERCHET
 Commandant Pierre LANGLAIS
 Commandant Albert MILLET
 Commandant Gérard MOUNIER-VEHIER
 Capitaine André BOYET
 Capitaine Gérard BRUNEL
 Capitaine André CLEYET-MERLE
 Capitaine Paul COLOMB
 Capitaine Robert COQUET
 Capitaine Guy COTTAZ
 Capitaine Michel DUC
 Capitaine André ESCALLON

Capitaine Auguste GILLET
 Capitaine André GIORDANO
 Capitaine Jean-Pierre GUARINOS
 Capitaine Claude MATHIEU
 Capitaine Robert MAURINAUX
 Capitaine Jean-Pierre MEYRIEUX
 Capitaine Gaston PALLIN †
 Capitaine Serge ROUSSET
 Capitaine Claude SPERONE
 Capitaine Fernand TERRAS
 Capitaine Gaëtan VALVO
 Lieutenant Henri ARGOUD
 Lieutenant Armand BERNARD †
 Lieutenant Pierre CROIZAT
 Lieutenant Gérard GIROUTRU
 Lieutenant Jean-Pierre MATHIEU

Lieutenant Didier MENDEZ
 Lieutenant Jack NAVILLE
 Lieutenant Pascal OGIER-COLLIN
 Lieutenant Christian PELLEGRINELLI
 Lieutenant Marcel PERRIN
 Lieutenant Jean-Louis ROLLAND
 Lieutenant Florian SOUILLET
 Lieutenant Jean-Jacques VITTOZ
 Lieutenant Olivier ZANCA
 Major Jean-Michel ANSELME
 Major André BONNET
 Major Michel BOURGUIGNON
 Adjudant-Chef Roger MANDRAN
 Adjudant-Chef Luc MONIN
 Adjudant Claude LOMBARD

ANIMATEURS DES COMMISSIONS ET PÔLES



SPORT
 Lieutenant
 Serge GLENAT



ANCIENS
 Capitaine
 Michel DUC



COMMUNICATION
 Lieutenant-Colonel
 Bernard MOLLIER



CONCOURS DE MANOEUVRES
 Capitaine
 Gaëtan VALVO



MUSIQUE
 Commandant
 Bernard GATEAU



PÔLE SOCIAL
 Infirmier Lieutenant
 Ludovic LOMBARD



BOULES
 Capitaine Jean-Claude PRIMARD, Lieutenant Pascal
 OGIER-COLLIN et le Sergent Fabien FOUREL



PÔLE PÉDAGOGIQUE JSP
 Lieutenant
 Christophe DURET



JURIDIQUE
 Commandant (H) Jean-Luc GIRAUD
 et le Président de l'UD



TÉLÉTHON
 Commandant(H)
 Michel GROSSELIN

UN NOUVEAU PRÉSIDENT À L'URSPRA

Vendredi 23 avril se tenait en visioconférence l'assemblée générale de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de Rhône-Alpes (URSPRA), Covid-19 oblige.



Pour l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Isère participaient : le Colonel Jacques PERRIN en tant que président de l'UDSP 38, le Lieutenant Vincent TAMBUZZO, secrétaire général, l'Infirmier Lieutenant Ludovic LOMBARD, vice-président et le Lieutenant Stéphane ROLLAND, trésorier.

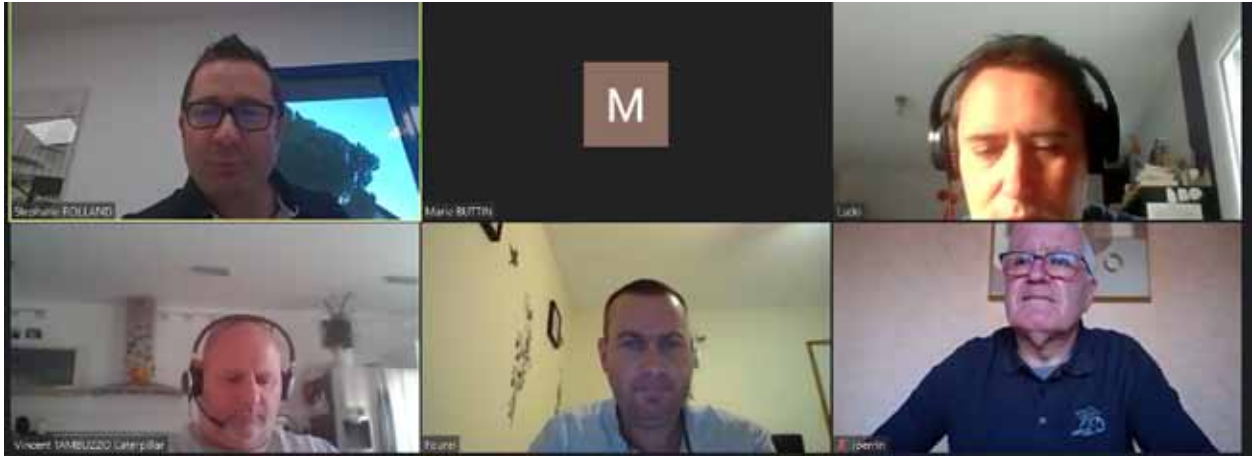
L'URSPRA fédère 38 220 adhérents dont 7 048 de l'UDSP 38. L'ordre du jour était très chargé :

- Élection d'un nouveau président : le Commandant Franck HAMONEAU de l'UDSP 74, remplace l'Adjudant-Chef Patrick ROCHE (UDSP 26) après trois années de présidence dans un contexte difficile. Il a d'ailleurs été très chaleureusement remercié pour sa présidence.
- Adoption des habituels rapports financier et rapports moraux.
- Présentation par l'Infirmier Lieutenant Ludovic LOMBARD du bilan de la commission sociale régionale dont il est l'animateur.
- Présentation du dossier de certification Qualiopi pour les actions de formations organisées par les diverses unions départementales.
- Possibilité de commander du gel hydro-alcoolique par l'intermédiaire de l'UDSP 01.
- Point sur les agressions à l'encontre des sapeurs-pompiers dans les divers départements.
- Avec la présence du Contrôleur Général, Hugues DEREGNAUCOURT, DDSIS 01 et vice-président de la FNSPF, les administrateurs de l'URSPRA ont pu échanger avec lui sur le projet de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers, présentée par le député Fabien MATRAS et sur la DETT.

Le comité de rédaction

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDSP 38 EN 2020 !

L'assemblée générale de notre association devait se tenir au prestigieux Fort de Barraux le 12 juin 2020 lors du congrès départemental.



Devait ! Oui la crise sanitaire a eu raison de nos projets du congrès départemental 2020. Qu'il me soit permis, à cette occasion, de remercier l'amicale de Granier-Chapareillan pour le travail réalisé en vue de la tenue d'un très beau congrès 2020 à Chapareillan et au Fort de Barraux.

Cette démarche devait être reportée en juin 2021 ! Devait ! Devant les incertitudes sanitaires en ce début d'année, le comité exécutif de l'UDSP 38 en lien avec l'amicale de Granier-Chapareillan ont décidé de reporter le congrès en 2022...

Le congrès départemental 2020 annulé, il avait été envisagé de reporter notre assemblée générale annuelle obligatoire à toute association loi 1901 au 12 septembre, date envisagée pour la cérémonie nationale d'hommage aux sapeurs-pompiers de France...

Cette date devait à son tour être annulée eu égard aux contraintes de la crise sanitaire, ne nous permettant pas de nous réunir et faire voter aux adhérents les actes obligatoires...

Toutes ces contraintes ne nous permettant pas de tenir l'A.G. prévue par nos statuts et le temps passant, le comité exécutif a dû, encore une fois, innover pour faire approuver plusieurs résolutions importantes.





En effet, notre association étant bénéficiaire d'une subvention d'un organisme public, en l'occurrence le SDIS 38, il était important d'avoir un vote des adhérents à l'UDSP 38.

Il a donc été décidé de mettre en œuvre au vote 4 résolutions par correspondance :

- > Rapport moral de notre association.
- > Bilan financier 2019 avec quitus au président.
- > Budget 2021.
- > Assurances de l'UDSP 38.

Après le succès rencontré par le vote des administrateurs au printemps 2020, et sur le même concept, la société AlphaVote a été retenue.

Cette dernière a envoyé aux présidents des amicales et des sections de JSP ou d'anciens les identifiants et le code d'accès à la plateforme de vote.

Chaque votant a ainsi pu :

- > Prendre connaissance des éléments (rapports, budget...).
- > Voter en exprimant librement trois choix : Pour, Contre ou Abstention.

Le résultat a été plus que réussi ! 56.77 % d'adhérents ont voté approuvant à la très grande majorité les résolutions nécessaires à la poursuite, dans la plus grande légalité, de nos activités :

- > Rapport moral de notre association : 97.73 % pour et 2.27 % abstention.
- > Bilan financier 2019 avec quitus au Président : 96.51 % pour et 3.49 % abstention.
- > Budget 2021 : 94.33 % pour, 4.54 % abstention et 1.33 % contre.
- > Assurances de l'UDSP 38 : 100 % pour.

Lors du conseil d'administration de notre association, le 17 décembre 2020, dans les locaux de l'État-major du SDIS 38, avec le respect des gestes barrières nécessaires, notre président, le Colonel Jacques PERRIN clôturait le débat sur le sujet par ces mots : « *Je me félicite de cette décision qui a permis à tous de s'exprimer de manière démocratique. La participation est d'un niveau jamais atteint depuis de nombreuses années.* »

Vincent TAMBUZZO
Secrétaire général

UDSP 38 - FORMATION : OBJECTIF « QUALIOPi »

La Loi n° 2018-771, du 5 septembre 2018 dite « Avenir professionnel », fait évoluer le monde de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du développement des compétences, avec l'ambition de capitaliser sur la qualité des actions. Tous les organismes de formation et autres prestataires du développement des compétences (PAC) ont l'obligation d'obtenir la certification au plus tard le 1^{er} janvier 2022 s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés à cette date.



L'UDSP 38 - Formation pour rentrer pleinement dans ce processus au vu des formations qu'elle propose a décidé, dès le début de l'année 2021, de remplir les fichiers nécessaires à la mise en conformité en vue d'obtenir la certification.

■ A quoi servira la certification "Qualiopi" ?

La certification « Qualiopi » est particulièrement adaptée aux petits et moyens organismes de formation et vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Cette certification concerne tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions :

- De formation.
- De bilans de compétences.
- Permettant de faire valider les acquis de l'expérience.
- De formation par apprentissage.

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, l'ensemble des unions départementales de sapeurs-pompiers et, dans quelques départements des associations conventionnées, réalisent tout au long de l'année un nombre important de formations, à l'attention du grand public, d'entreprises ou de collectivités locales, essentiellement dans le domaine des formations « premiers secours ».

Pour obtenir le label de la certification, les unions départementales devront prendre en compte le référentiel national « Qualiopi » organisé autour de sept critères :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation sont mises en œuvre.
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.



5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations déléguées.

De ces sept critères découlent :

- 22 indicateurs qui s'appliquent à l'ensemble des prestataires (tronc commun),
- 10 indicateurs spécifiques supplémentaires relatifs à l'apprentissage ou aux formations certifiantes (qui ne concernent pas le réseau fédéral).

Un accompagnement de la FNSPF pour leurs unions départementales ainsi que pour l'URSPRA

Pour nous accompagner au mieux, la FNSPF a conclu avec l'organisme certificateur « I.Certn » une convention ayant pour objet de faire bénéficier les UDSP des conditions de réalisation et de facturation préférentielles.

L'UDSP 38 a donc signé cette convention. Le comité exécutif de l'UDSP 38 - Formation ainsi que l'une des deux assistantes sont à pied d'œuvre depuis quelques mois afin de préparer la visite de certification qui sera planifiée sur le dernier trimestre 2021.

Notre union régionale avec en tête l'animateur SUAP, Serge PIALAT, organise chaque mois une visio-conférence afin de travailler avec un des collègues de l'UDSP 01, spécialiste des certifications. Un espace commun de partage a été créé afin de pouvoir échanger les documents conçus.

En complément, nous avons souscrit au logiciel en ligne « union-pompier » de l'entreprise Sauviciel, comme nos collègues de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ceci nous permettra de répondre à un bon nombre d'indicateurs demandés, de fluidifier les inscriptions en ligne et de simplifier la gestion administrative et financière des formations assurées par l'UDSP 38 - Formation.

Vous l'aurez compris il s'agit d'un enjeu à relever. L'UDSP 38 - Formation sera au rendez-vous afin de poursuivre nos actions de formation et continuer à former le grand public aux gestes de secours dès la sortie de la crise sanitaire.

Ludovic LOMBARD
Comité exécutif

TOUR DE FRANCE 2020

Le Tour de France cycliste est une très grande aventure sportive. Outre les amateurs de la petite reine qui suivent le Tour pour les exploits sportifs, suivre le Tour à la télévision permet également de voir les superbes paysages de France, les monuments remarquables de notre territoire, les coutumes et festivités locales... Le voir passer dans sa commune est également un moment très épanouissant qui marque les plus jeunes avec notamment, la caravane, la distribution d'objets publicitaires... Mais de le vivre de l'intérieur c'est encore une autre aventure.

En 2020, la grande fête du vélo était de retour en Isère.

- Après une journée de repos, à la Caserne de Morestel, le 14 septembre 2020 en Isère, les coureurs allaient s'affronter sur les routes des montagnes alpines le lendemain.

- Le 15 septembre, une étape iséro-iséroise avait lieu pour la première fois : de La Tour-du-Pin à Villard-de-Lans. Une occasion pour eux d'emprunter les routes du Nord-Isère puis de la Chartreuse et du Vercors dans une étape de 164 kilomètres.

- Enfin, le 16 septembre, toute la ville de Grenoble était derrière les cyclistes pour les encourager sur le départ de la 17^e étape de 168 km qui les a menés jusqu'à Méribel.

Pour la 18^e année consécutive, les sapeurs-pompiers de France ont participé en 2020 à la 107^e édition du Tour de France cycliste qui ne s'est pas déroulée au mois de juillet comme habituellement mais au mois de septembre. Crise sanitaire oblige ! La participation des sapeurs-pompiers de France vise à promouvoir le volontariat sapeur-pompier et assurer une mission de prévention des risques auprès du grand public et des travailleurs en zones techniques

départ et arrivée de chaque étape. Les sapeurs-pompiers engagés au sein de la caravane sont hébergés dans les casernes ou les locaux des SDIS lors des étapes.

Avec l'accord du Contrôleur Général André BENKEMOUN, directeur départemental du SDIS de l'Isère, du comité exécutif de l'UDSP 38, des amicales concernées, les sapeurs-pompiers de la caravane ont passé trois nuits dans nos casernes : La Tour-du-Pin, Sassenage et Montalieu-Vercieu. C'était

fTOUR
de
France
107^e ÉDITION
29 AOÛT - 20 SEPTEMBRE 2020



également l'occasion pour le SDIS 38, l'UDSP 38 et les amicales des trois casernes concernées de montrer le savoir accueillir et la convivialité dauphinoise.

Malgré le contexte sanitaire du mois de septembre, l'accueil a été à la hauteur des attentes de nos hôtes. Nous remercions le SDIS 38 qui a mis à disposition des locaux et des couchages en caserne en nombre suffisant pour que le protocole sanitaire soit respecté.

Dans chaque caserne, le véhicule aux couleurs de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, avec ses casques sur le toit, faisait grande impression.

Le repas du soir et le petit déjeuner partagés avec les personnels des casernes (SPP, SPV ou PATS) étaient un moment de convivialité où nous avons échangé sur l'ambiance du Tour de France vue « de l'intérieur », expérience inoubliable. Le lendemain je ne regardais plus le Tour de France à la télévision de la même façon. J'avais un peu l'impression d'avoir fait partie, un court instant, de cette aventure.

J'espère pouvoir renouveler cette expérience dans les années à venir, évidemment de manière beaucoup plus festive.

Laurence OGIER-COLLIN
Comité exécutif



Montalieu



La Tour-du-Pin



Sassenage



Montalieu



Montalieu

Étape Villard-de-Lans / Grenoble

Interviews

Vers 18 h 30 les collègues sapeurs-pompiers représentant la FNSPF dans la caravane du Tour de France ont été reçus par le Lieutenant Bruno MORDRET, chef de caserne, le Lieutenant Serge GLENAT, ancien chef de caserne et administrateur à l'UDSP 38, et moi-même, Lieutenant Nouridine SAKIRDA, adjoint au chef de caserne.

Le Capitaine Olivier BRUGUET, chef de centre, s'est joint à nous ; le Commandant Pascal COGNET, chef du groupement Sud étant excusé car retenu à la dernière minute.

Après les rapides mots de bienvenue, ils se sont mis à l'aise, prenant en compte leur couchage où une bonne douche réparatrice était fortement appréciée avant de revêtir une tenue plus décontractée. En échangeant avec nous nous comprenons que la mission tout au long du parcours nécessite de l'énergie et de la concentration pour éviter tout accident dont le public pourrait être à l'origine.

Deux casernes étaient initialement prévues pour la nuitée : Seyssinet-Pariset et Sassenage. A la dernière minute, tout le monde s'est replié à Sassenage pour des raisons de commodités.

L'emploi du temps étant contraint et pour des commodités liées à la COVID-19, nous sommes dirigés, à deux pas de la caserne, au restaurant bistrannique ouvert midi et soir qui propose une carte variée, du chef.

La fatigue se faisant ressentir nous avons laissé nos invités aller se coucher.

Le lendemain matin, à 7 heures, le petit déjeuner a été pris à l'hôtel-restaurant à Sassenage d'où ils sont repartis direction de Grenoble pour l'étape suivante.

Les échanges chaleureux, le partage de connaissances et nos retours d'expériences comme pour le confinement, les métiers des uns et des autres, les fonctionnements dans les casernes... sont des souvenirs que nous gardons de cette belle rencontre.



Cette participation était ma troisième au Tour de France dans la caravane avec le véhicule des sapeurs-pompiers de France. Il est toujours aussi agréable de découvrir notre beau pays à travers cette belle expérience. C'est également une excellente occasion d'aller à la rencontre des collègues un peu partout sur le parcours. Même si cette édition fut un peu spéciale avec la situation sanitaire, elle n'en reste pas moins une super aventure.

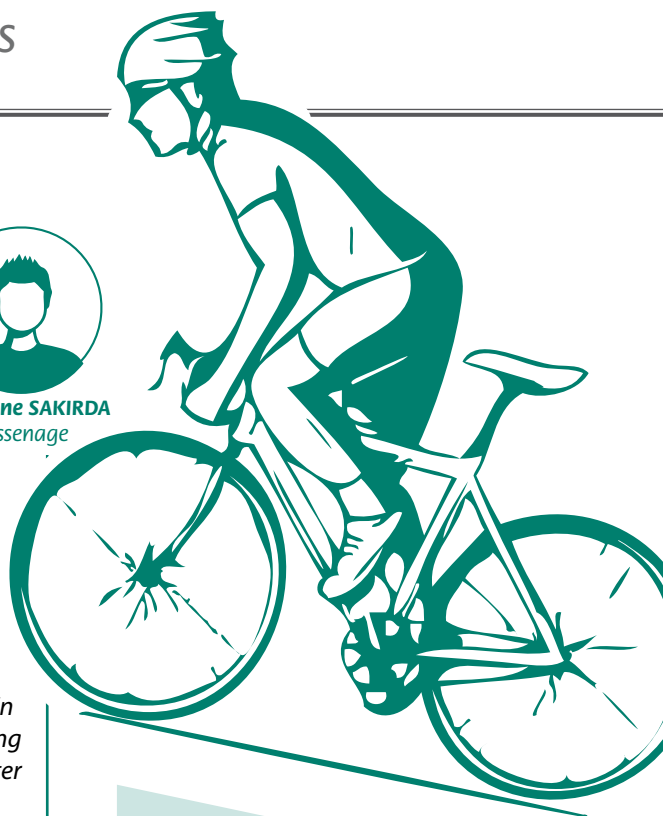
Et comme l'a dit le patron du Tour au départ de Nice : « Ce tour restera historique ! Et je suis fier d'en avoir fait partie ! Je pourrai dire : J'y étais ! ».



Nouridine SAKIRDA
Sassenage



Pascal LINARD
(Ardèche) Membre
de la caravane



Le passage du Tour de France sur la commune de Morestel était un événement. Mais la réception des représentants de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France dans notre caserne fut un double événement.

Malgré les restrictions sanitaires, nous avons pu accueillir nos collègues dans notre caserne et leur permettre d'y passer la journée de repos du lundi. Certains en ont profité pour découvrir notre commune au travers de balades ou de footing.

Tout au long de leur séjour ce fut des moments d'échanges, de partage, d'expériences sur leurs aventures au sein de la caravane et leur vie de sapeur-pompier dans d'autres départements.

La réussite de la venue de nos amis de la caravane du Tour, on le doit à une complémentarité sans faille entre l'amicale et la caserne de Morestel. Je n'oublie pas de remercier l'UDSP 38 et son président, le Colonel Jacques PERRIN, d'avoir pensé à Morestel pour recevoir ces collègues et leur apporter notre logistique.

L'amicale et les personnels de la caserne sont prêts à renouveler ce genre d'événement.



Guillaume DAVID
Chef de caserne de
Morestel



Olivier PELLOUX
Président de l'amicale
de Morestel

L'amicale des sapeurs-pompiers de Morestel a eu le plaisir d'accueillir la caravane du Tour de France, les 13 et 14 septembre 2020. Les amicalistes présents ont eu la joie de découvrir « l'autre côté de ce décor » à travers cet échange et ainsi retrouver l'état d'esprit des sapeurs-pompiers. L'amicale de Morestel est fière d'avoir pu contribuer au bon déroulement de cette aventure.

La très bonne mentalité et le très bon état d'esprit des participants de cette caravane, ont été appréciés de tous.

Merci à toute cette équipe formidable, au chef de caserne, Guillaume DAVID, qui a mis à disposition les locaux et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont conduit à cette réussite.

Les portes morestelloises restent donc ouvertes afin d'accueillir ce type d'événement si cela devait se reproduire dans l'avenir.

Le Tour de France est passé sur notre région les 13 et 14 septembre. Lors de ces étapes, la caravane "Sapeurs-Pompiers" a fait une halte dans notre caserne, à Morestel.

Les échanges ont vraiment été très conviviaux, avec des personnes très accessibles. Ils ont sorti les casques SP réalisés pour ce Tour de France et nous ont permis de prendre des photos avec leurs véhicules et les casques. Ils ont pris le temps de nous expliquer le fonctionnement des "coulisses" du Tour de France et de répondre à nos questions. Nous avons pu échanger sur le fonctionnement des divers SDIS puisque cette équipe est composée de SPP et de SPV venant de casernes différentes.



Sylvie MICHALLON
Secrétaire de l'amicale
de Morestel

Ce passage a permis d'égayer un peu cette année si particulière, où tant de manifestations ont été annulées, et ce, grâce à la sympathie et à l'engouement de cette équipe.

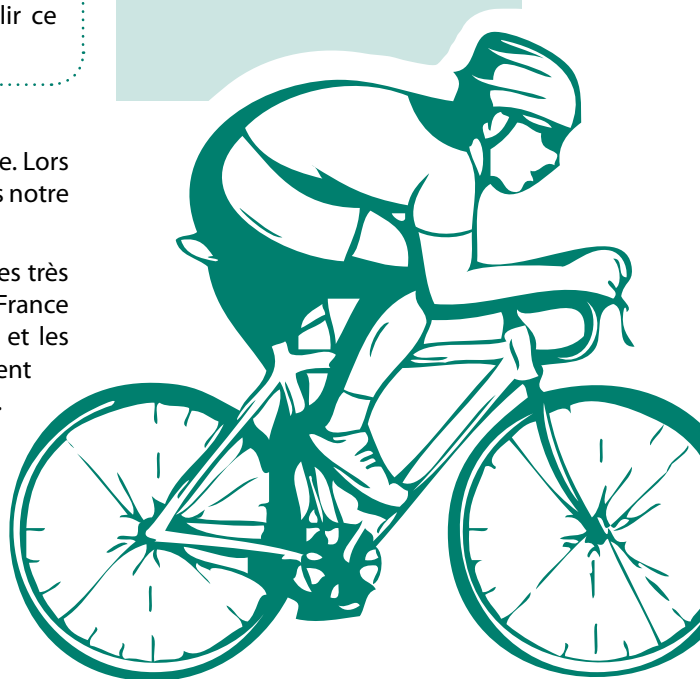
La caserne de Morestel serait vraiment contente d'accueillir de nouveau ce genre d'événement.



Stefen DEGORE
La Tour-du-Pin

Les contacts ont été chaleureux et agréables, avec des échanges très riches. Nous avons pu mesurer l'action de communication de la FNSPF au cœur d'un événement majeur comme le Tour de France.

C'est une chance pour les sapeurs-pompiers, au niveau national, de pouvoir bénéficier d'une telle promotion.



2020, UNE TOURNÉE DE CALENDRIERS BIEN PARTICULIÈRE !

Pendant la crise sanitaire que nous traversons les règles habituelles ne pouvaient pas perdurer. Il a été nécessaire de sans cesse s'adapter pour maintenir les activités annuelles et innover pour trouver de nouvelles formes à ces dernières en répondant aux règles de distanciation sanitaire. La tournée de calendriers n'a pas échappé à la règle.

Et pour pimenter le tout, le risque d'attentat sur le territoire national s'est renforcé en fin d'année 2020.

Pour prendre en compte ces deux risques, tout en protégeant nos personnels, le Colonel Jacques PERRIN, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère et le comité exécutif de l'UDSP 38, après avis du Contrôleur Général André BENKEMOUN, directeur du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère ont pris la décision de ne pas cautionner l'organisation des tournées de calendriers en porte-à-porte. Toutefois, la décision finale revenait au président d'amicale en lien avec le chef de caserne à la fin du confinement où les sorties étaient à nouveau rendues possibles.

Si l'option de présenter le calendrier au domicile de la population était maintenue,

- La distribution ne pouvait en aucun cas se faire en tenue de sapeur-pompier, cible trop facile pour les actes malveillants.
- Les gestes barrières devaient être strictement respectés.
- Il était également de bon ton de ne pas visiter les personnes connues comme vulnérables du point de vue de la santé ou les personnes âgées.
- Les sapeurs-pompiers étaient invités à ne pas entrer au domicile des citoyens et ne pas partager le verre de l'amitié.

Cependant, si l'option envisagée était la tenue d'un stand au marché, dans un supermarché ou encore sur la place du village (en accord avec l'autorité municipale et le chef

d'établissement), le port de la tenue était autorisé. Un sapeur-pompier ne devait pas accomplir seul cette mission mais à deux ou trois en étant attentif à l'environnement immédiat.

Diverses pistes ont été suggérées aux présidents d'amicales pour qu'ils puissent organiser cette distribution de calendriers. Une des solutions était de déposer dans les boîtes aux lettres un calendrier accompagné :

- Soit d'une enveloppe T (enveloppe préaffranchie) pour un retour par la poste
- Soit un flyer expliquant le contexte et invitant la population à verser le don sur une cagnotte en ligne par un lien internet ou un QR Code à scanner avec le smartphone

Nota : QR Code de l'anglais : quick response code, («code à réponse rapide») est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc. L'agencement de ces points définit l'information que contient le code.

Lors du conseil d'administration de l'UDSP 38, en date du 17 décembre, un débat s'est instauré sur le maintien, la hausse ou la baisse des cotisations pour l'année 2021. Les arguments des uns et des autres ont été entendus ainsi que le non-versement de 50 % de la subvention 2020 du SDIS 38 à la demande de l'UDSP 38, le vote a conduit à :

- Ne pas baisser la cotisation ; les tournées de calendriers des

amicales n'étant pas achevées et le bilan financier de ces dernières non bouclé.

- D'intervenir au cas par cas si une amicale sollicitait une aide financière de l'UDSP 38. Cette aide serait regardée avec le bilan financier de l'amicale, les difficultés en cours, les projets envisagés... Une des pistes évoquée par les administrateurs était un étalement des cotisations de l'amicale en difficulté avec comme objectif principal ne pas laisser d'adhérents au bord du chemin...

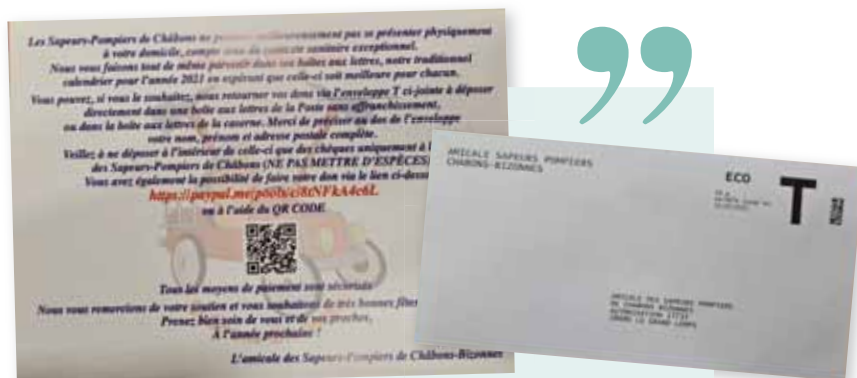
A ce jour aucune amicale n'a sollicité d'aide de l'UDSP 38. De plus certaines amicales ont tellement bien géré leur tournée de calendriers que leurs recettes sont supérieures à l'année précédente. Bravo à eux !

De quoi peut-être donner des idées à d'autres.

En échangeant avec certains présidents d'amicale, ce qui est assez frappant, c'est le nombre de calendriers qui habituellement est commandé en fonction de l'expérience de années passées et du taux de réponses des personnes ouvrant leur domicile. Or cette année, pour bon nombre d'amicales le nombre de calendriers à disposition pour la distribution étaient bien inférieur au nombre de foyers du secteur. Certaines amicales ont pu redemander un complément d'impression de calendriers moyennant un surcoût d'autres ont été prises au dépourvu...

Merci à la présidente et aux présidents des amicales de Granier-Chapareillan, du Bourg-d'Oisans, de Châbons, de Parménie, du Val d'Ainan et de Villette d'Anthon qui ont accepté de partager leur vision de cette tournée de calendriers bien particulière.

Le comité de rédaction



“

Pour l'amicale des sapeurs-pompiers du Val d'Ainan comme pour tous, cette année la traditionnelle tournée des calendriers n'a pas pu se dérouler comme d'habitude. Les amicalistes ont déposé les calendriers directement dans les boîtes aux lettres accompagnés d'une notice explicative et d'une enveloppe pré-affranchie pour l'envoi des dons. La Poste a été choisie comme prestataire pour l'impression des enveloppes de retour. Nous sommes repassés pour déposer dans les boîtes aux lettres les reçus dans une enveloppe avec nos vœux et nos remerciements.

Habituellement, l'amicale remet environ 1800 calendriers par an. Cette année 2000 calendriers ont été distribués avec un retour de 65 %.

Le bureau de l'amicale a été agréablement surpris par le nombre de retours et une moyenne des dons pour l'ensemble plus élevée que les années précédentes. Les dons étaient accompagnés de nombreux messages de sympathie, d'encouragements et de dessins d'enfants. Globalement la recette est moins élevée que les années passées, avec plus de frais, mais nous avons bien limité les dégâts compte tenu du contexte sanitaire.

Le bureau de l'amicale va mener une réflexion sur l'organisation et déroulement de la distribution des calendriers des prochaines années.

Pascal OGIER-COLLIN

Pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Châbons-Bizonnes, l'année 2020 restera une année particulière pour tous. La pandémie liée à la Covid-19 a grandement bouleversé la vie des habitants. Le confinement, le couvre-feu et les gestes barrières sont devenus notre quotidien.

Les sapeurs-pompiers de Châbons ont décidé, dès le mois de septembre, de ne pas se présenter physiquement au domicile des habitants, compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel. Nous avons fait parvenir dans les boîtes aux lettres, notre traditionnel calendrier pour l'année 2021 accompagné d'un flyer avec un petit mot et d'une enveloppe T à déposer directement dans une boîte aux lettres de la Poste sans affranchissement, ou dans la boîte aux lettres de la caserne.

Nous avons également créé une cagnotte « PayPal » pour offrir la possibilité de verser les dons via internet à l'aide d'un lien ou d'un QR Code.

Sans attendre l'évolution de la situation sanitaire, nous envisageons pour cette année de conserver une solution identique et peut-être proposer de nouvelles possibilités.

Aurélien MICOUD



“

Pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Bourg-d'Oisans, nous avons fait le choix de faire la tournée en deux parties en demandant de l'aide à notre correspondant local du Dauphiné Libéré ainsi que notre éditeur de calendriers.

Dans un premier temps, nous avons distribué notre calendrier sur l'ensemble du secteur avec une enveloppe T et un avis de passage afin d'expliquer les raisons pour lesquelles, cette année, nous ne faisons pas de porte à porte.

Avec le deuxième confinement et pour respecter les horaires de sorties nous avons décidé de demander à chaque amicaliste d'assurer la distribution de ces enveloppes dans leur quartier respectif en respectant l'autorisation de sortie d'une heure proche du domicile.

Nous avons eu beaucoup de retours positifs avec ces enveloppes et bien souvent accompagnés de petits mots de soutiens et de remerciements. Nous avons alors distribué environ 1000 calendriers et enveloppes T.

Dans un second temps nous étions présents sur les marchés de Bourg-d'Oisans à raison de quatre samedis de décembre et deux de janvier. Les habitants ont été très satisfaits de nous voir et cela a bien fonctionné aussi.

En complément de ces deux actions et comme chaque année, nos calendriers étaient disponibles, aussi, chez notre buraliste ainsi que dans une pharmacie pour une clientèle d'habitues. Des sapeurs-pompiers travaillent dans ces deux commerces ce qui facilite la démarche.

Le retour global est plutôt positif. Certes, les dons sont inférieurs aux autres années mais nous avons quand même réalisé environ 75 % de notre recette habituelle. Malgré les frais supplémentaires (contrat avec La Poste pour les enveloppes T, l'achat de celles-ci...) l'amicale a « sauvé les meubles ». Bien que pour l'instant peu d'animation ne soient envisagées, la tournée des calendriers, reste la principale recette du budget de notre amicale.

Il nous paraissait nécessaire de nous organiser pour assurer la distribution des calendriers, à tout prix, par respect pour nos annonceurs, pour les remercier de leur confiance mais aussi pour la population Uissane qui est toujours heureuse d'avoir le calendrier des sapeurs-pompiers.

Audrey ROCHEGUDE”



Les sapeurs pompiers de Bourg d'Oisans ne peuvent passer à votre domicile en ces conditions exceptionnelles.

Nous vous faisons parvenir tout de même notre calendrier traditionnel,

vous pouvez nous retourner vos dons grâce à l'enveloppe pré-timbrée à votre disposition (ATTENTION NE METTRE DANS L'ENVELOPPE QUE DES CHEQUES, PAS D'ESPÈCES).

Nous vous remercions de votre soutien et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches.

À l'année prochaine !

**Amicalement,
Les Sapeurs Pompiers de Bourg d'Oisans.**

“

L'amicale des sapeurs-pompiers de Parménie a procédé à la suite de nombreuses interrogations à une distribution en boîtes aux lettres avec mise à disposition d'un flyer A4 pour expliquer notre démarche. Les donateurs avait donc trois possibilités pour nous faire un don :

- En ligne avec QR Code.
- A déposer dans la boîte aux lettres de la caserne.
- A nous envoyer par la poste.

L'amicale avait envisagé de tenir des stands mais les risques d'attentats et de crise sanitaire ne nous l'ont pas permis. La grande majorité des



amicalistes s'est sentie concernée par cette nouvelle situation.

La population nous a réservé une belle surprise car plus de 1500 dons ont été reçus, quasiment tous accompagnés de mots et/ou cartes de remerciements pour notre engagement et notre calendrier.

Ceci est une réelle surprise. Aucun doute, notre population tient à ses sapeurs-pompiers.

Globalement, la recette de cette année est en baisse d'environ 50 % des dons des années précédentes.

Julien BARBAULT

Cette année, à la suite de la pandémie de la Covid-19, **l'amicale des sapeurs-pompiers de Vilette-d'Anthon** a décidé de mettre une pile de calendriers dans trois commerces du village avec une cagnotte et un message pour expliquer le fonctionnement pour les éventuels dons.

Nous avons également profité de certaines périodes de déconfinement pour faire un peu de porte à porte. L'interdiction du port de la tenue a semé le doute auprès de certaines personnes.

A notre grande surprise la pile de calendriers dans les magasins a diminué rapidement de jour en jour. Enormément de cartes, de messages de remerciements pour notre travail, notre engagement et notre gentillesse sont apparus dans la boîte aux lettres de l'amicale.

Nous avons donc pris la décision de remercier individuellement chaque personne qui avait laissé son adresse via un courrier.

Nous avons également reçu beaucoup de retours des villageois nous informant de leur déception de pas nous avoir vu cette année, ce qui nous a fait énormément plaisir.

Une autre surprise positive concerne le montant récolté cette année ! Même si le montant n'est que de la moitié des recettes par rapport aux années précédentes, nous avons le sentiment d'avoir limité les impacts de la crise sur le budget de notre amicale.

Nous remercions tous les villageois de la commune de Anthon et de Vilette-d'Anthon pour leur soutien, en espérant que cette année reste une année particulière.

Laurent MAZET

“

L'amicale de Granier-Chapareillan s'est rendu compte rapidement que les conditions sanitaires ne permettraient pas de rendre visite aux habitants.

Nous avons réfléchi à une organisation différente. D'abord, nous avons reporté la distribution des calendriers à janvier 2021, après les fêtes de famille, pour nous donner le temps de trouver la bonne démarche à mettre en œuvre.

Historiquement, nous distribuons 2 000 calendriers, à compter du premier week-end de novembre. Après plusieurs passages infructueux, nous déposons le calendrier dans la boîte aux lettres des citoyens, accompagné d'un petit mot expliquant comment les dons peuvent nous être transmis, à défaut d'avoir pu les rencontrer.

Mais pour cette campagne de distribution et comme beaucoup d'autres amicales, nous avons sollicité notre imprimeur pour nous fournir des enveloppes retour à timbrer, et ouvert un compte « HelloAsso » pour recevoir des dons en lignes. La population peut nous retourner l'enveloppe :

- Par les mairies des deux communes, qui ont accepté de nous soutenir dans la démarche.



- Par courrier postal.

- En la déposant dans un commerce de Chapareillan, qui lui aussi a accepté de nous aider.

Dès la première semaine de janvier, les calendriers ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres de Chapareillan et Barraux, accompagnés d'une enveloppe retour et d'une notice d'explication de la démarche de l'année 2021.

Très vite, nous nous sommes rendu compte qu'il nous en manquait ! Nous avons donc commandé la réimpression de 300 calendriers et enveloppes.

Le retour des dons fut régulier et s'est

étalé sur deux mois et demi. Nous continuons à en recevoir encore quelques-uns. La recette des dons a atteint, pour cette année si particulière, environ 2/3 du montant habituel, dont 10 % ont été récoltés par « HelloAsso ». La générosité des donateurs nous permet de faire vivre notre modèle associatif et encourage notre action.

Nous sommes très reconnaissants envers la population qui nous a transmis avec leurs dons de nombreuses cartes de vœux qui nous sont allées droit au cœur.

Stéphane ROLLAND

”

UNE PROMOTION AUX VAULNAVEYS EN COMITÉ RESTREINT

Le mercredi 17 mars 2021 à 17 h 30, le Lieutenant-Colonel Pascal COGNET, chef du groupement Sud a nommé l'Adjudant Stéphane BESSON de la caserne des Vulnaveys, au grade de Lieutenant avec effet rétroactif au 1^{er} février 2021.



Stéphane BESSON est âgé de 38 ans, marié et papa de cinq enfants. Il est chef de groupe chez ENEDIS.

Stéphane est sapeur-pompier depuis tout jeune, car il contracte un engagement de jeune sapeur-pompier à la section des JSP des Vulnaveys en 1993. Dès 16 ans, il signe son premier contrat de sapeur-pompier volontaire en 1998 toujours à la caserne des Vulnaveys. En 2010, il mute vers la caserne du Bourg-d'Oisans, pour revenir aux Vulnaveys en 2017.

Il va suivre les diverses formations pour gravir les grades des

sapeurs-pompiers volontaires et être nommé Caporal en mai 2004, Sergent en mai 2007, Adjudant en mai 2013 et maintenant officier.

Compte tenu de la crise sanitaire, malheureusement, l'effectif était réduit au minimum et les distanciations étaient respectées pour que cette promotion puisse quand même être marquée. Ont été conviés, Monsieur Jean-Yves PROTA, maire de Vulnaveys-le-Haut, le Lieutenant-Colonel Pascal COGNET, le Capitaine Claude SALVI, chef du centre Romanche et chef de caserne des Vulnaveys, le Lieu-

tenant Mustapha BERRICHE, adjoint au chef de centre Romanche.

Assistaient également à distance et ne sont pas sur la photo, le Commandant Olivier COMBROIS adjoint au chef de groupement Sud, l'encadrement de la caserne, les lieutenants Franck BELLET, Henri CAVE et André-Antoine RUIZ.

Claude SALVI
Les Vulnaveys

LE CHEF DE CASERNE D'HUEZ PREND DU GALON

Lundi 22 mars 2021, le Commandant Olivier CROMBOIS, adjoint au chef de groupement Sud remettait ses galons de Lieutenant à Thierry BUSO, le chef de caserne d'Huez, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2021.

Pour respecter les gestes barrières imposés par la pandémie de la Covid-19, le nombre de privilégiés pouvant assister à cette mise à l'honneur de Thierry BUSO était très restreint :

- Monsieur Jean-Yves NOYREY, maire de d'Huez.
- Capitaine Pierre CAMPAYO, chef de centre Oisans.
- Lieutenant Olivier ROCHEGUDE, adjoint au chef de centre.
- Et des sapeurs-pompiers de garde.

Le Lieutenant Thierry BUSO a débuté son engagement de sapeur-pompier volontaire le 1^{er} janvier 2009, au sein du SDIS de la Haute-Savoie. Il accèdera au grade de caporal le 1^{er} janvier 2012.

En août 2013, il change d'affectation en intégrant le SDIS de l'Isère et plus précisément la caserne d'Huez. Il poursuit son parcours de SPV en accédant au grade de sergent le 1^{er} janvier 2015.

En juin 2015, il acceptera de prendre la responsabilité de la gestion de



la caserne et sera nommé chef de caserne, en succédant au Lieutenant Nicolas THERRY.

Il sera nommé adjudant le 1^{er} janvier 2017, après avoir validé la formation de chef d'agrès tout engin.

En 2019, il décide de donner une nouvelle impulsion à son engagement de sapeur-pompier volontaire en se présentant aux épreuves de sélection « Isère » pour devenir officier de SPV.

Il sera retenu et intégrera le cursus de formation des Lieutenants de sapeurs-pompiers volontaires à l'ENSOSP pour quatre semaines. En parallèle de son commerce à gérer, il suivra la formation au second semestre 2020.

A 53 ans, Thierry BUSO, est nommé Lieutenant.

Félicitations !

Le comité de rédaction

DÉPART À LA RETRAITE DE L'ADJUDANT-CHEF DANIEL HARNOIS



C'est après pratiquement 32 années, de bons et loyaux services, que notre ami Daniel a quitté ses fonctions de sapeur-pompier volontaire à la caserne de Morestel.

Daniel était rentré chez les sapeurs-pompiers le 1^{er} mars 1986 et était arrivé à Morestel le 1^{er} décembre 1988.

Pendant toutes ces années, il aura également participé activement à la vie de notre amicale ; toujours présent pour participer aux différentes manifestations.

Une mise à l'honneur officielle lui sera rendue lors d'une prochaine

cérémonie de notre traditionnelle Sainte-Barbe, mais compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel que nous traversons, malheureusement nous devons attendre.

Nous souhaitons à Daniel une excellente retraite et à sa famille de pouvoir, enfin, profiter pleinement de lui.

Olivier PELLOUX
Morestel

UN RETRAITÉ SUPPLÉMENTAIRE À SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ

2020, une année pleine de rebondissements... En début d'année, le Sergent-Chef Guy VIOLINO partait à la retraite, et maintenant c'est au tour de l'Adjudant-Chef Thierry VERGER de faire valoir ses droits à la retraite.

Thierry met fin à ses activités de sapeur-pompier volontaire à l'aube de ses 55 ans, après 34 années de service. Passionné par le monde des sapeurs-pompiers dès son plus jeune âge, il intègre la caserne de Saint-André-le-Gaz le 01 février 1986. Il gravit les divers grades de Sapeur à Adjudant-Chef. Il deviendra formateur incendie et également formateur pour le centre d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant (CEPARI), au profit de diverses casernes.

L'ensemble de ses collègues et amis peuvent le décrire comme un homme généreux, souriant avec un caractère bien trempé. Thierry

appréciait fortement de participer à l'organisation de nos festivités et arrivait à toujours fédérer les plus jeunes au groupe.

Merci Thierry pour tout ce que tu as pu apporter à ta caserne native ;

Merci d'avoir transmis ton flambeau il y a 6 ans à ta fille Margaux ;

Merci d'avoir enrichi le savoir à la caserne ;

Merci pour toutes ces belles années où tu as fièrement porté l'uniforme ;

Merci pour tout le temps que tu as dédié à la caserne, à l'amicale et au moral de la troupe...



L'ensemble des sapeurs-pompiers de Saint-André-le-Gaz te souhaite une belle et longue retraite.

Amandine MILLON
Saint-André-le-Gaz

UN JEUNE RETRAITÉ À SASSENAGE



L'Adjudant Yves RUIZ a décidé de raccrocher...

Après plus de 29 années de sapeur-pompier volontaire, le 2 janvier 2021, Yves vient de mettre fin à ses activités et faire valoir ses droits à la retraite au sein de la caserne de Sassenage dans laquelle il était arrivé le 1^{er} avril 2012.



Né le 19 janvier 1959, Yves a ouvert les portes de la caserne de Saint-Martin-d'Hères le 1^{er} janvier 1982. Il a gravi les divers grades de sapeur-pompier volontaire : Caporal le 1^{er} janvier 1989, Sergent le 1^{er} janvier 2005 et Adjudant le 1^{er} janvier 2012.

Sept ans et 9 mois à la caserne de Sassenage, sa dernière affectation, cela permet de lier des liens...

Il s'est toujours impliqué dans sa fonction de sous-officier de la garde (SOG) et dans le fonctionnement de la caserne avec application et beaucoup de sérieux. C'est quelqu'un qui est très à l'écoute de son interlocuteur, ponctuel, consciencieux et posé. Toujours disponible, il n'hésitait pas à prendre la garde du collègue quel qu'en soit le motif (maladie, départ en colonne de renfort feux de forêts, dépannage de dernière minute...).

Le nouveau chef de caserne, le Lieutenant Bruno MORDRET, après avoir retracé son parcours, lui a remis un casque en souvenir. De nombreux personnels de la caserne s'étaient joints à ce moment convivial tout en respectant les gestes barrières.

J'ai pris beaucoup de plaisir à le côtoyer et à échanger avec lui. En mon nom et au nom des personnels de l'amicale et de la caserne de Sassenage nous lui souhaitons de profiter pleinement de cette retraite méritée.

Serge GLENAT
Sassenage

ET 1 ! ET 2 ! ET 3 DÉPARTS EN RETRAITE À LA CASERNE DE VILLARD-BONNOT



L'Adjudant-chef
José MONTOYA



L'Adjudant-chef
Laurent CLEYET



Le Lieutenant
Denis DENARIE

Au cours de l'année 2020, trois sapeurs-pompiers volontaires de l'encadrement de la caserne de Villard-Bonnot, ont fait valoir leurs droits à la retraite. Ce sont également plus de 105 années d'expériences qui ont quitté les rangs :

- **L'Adjudant-chef José MONTOYA** : 35 ans de service, chef de l'équipe C, responsable de la gestion des appareils respiratoires isolants ainsi que du matériel et du consommable VSAV.
- **L'Adjudant-chef Laurent CLEYET** : 37 ans de service, chef de l'équipe A, responsable de la logistique et de la gestion du matériel.
- **Le Lieutenant Denis DENARIE** : 33 ans de service, officier d'encadrement, chef de groupe, moniteur de secourisme, chef du bureau formation et responsable de la gestion des comptes-rendus de sortie de secours.

Tous trois très investis dans leurs missions pendant toutes ces années, leur dévouement au service de la population ne leur a sans doute pas suffi puisque pour

deux d'entre eux, ils ont signé un engagement dans la Réserve Citoyenne des Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Tous les trois également très impliqués dans le fonctionnement de l'amicale pour toutes les festivités proposées et pour relever les défis au profit de nombreuses causes pour lesquelles, la solidarité joue pleinement.

Les conditions sanitaires nous ayant empêchés de fêter, comme il se doit, la fin de ces trois engagements volontaires, c'est en attendant des jours meilleurs que nous leur souhaitons une belle et longue retraite.

Gwendal ROUSSELLET et Denis FORONI
Villard-Bonnot

LA RÉSERVE DÉPARTEMENTALE CITOYENNE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISÈRE (RDCSP 38)

L'article publié page 44 de la revue n°60 de décembre 2020 évoque la constitution d'une réserve départementale citoyenne des sapeurs-pompiers de l'Isère.

La création de la réserve départementale citoyenne des sapeurs-pompiers de l'Isère entre dans le cadre des travaux du groupe citoyenneté, l'un des piliers du projet d'établissement du SDIS 38. La RDCSP s'inscrit également dans le cadre de la mise en oeuvre de la mesure n° 10 du plan d'action national 2019-2021 pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Cette démarche a été validée par le bureau du conseil d'administration du SDIS 38 le 12 février 2020 et par le conseil d'administration de l'UDSP 38.

La RDCSP a pour but de favoriser les liens intergénérationnels et la transmission des savoirs, de permettre aux anciens de poursuivre différemment leur engagement et d'apporter un soutien au SDIS 38.

La convention liant le SDIS de l'Isère et l'UDSP 38

A l'issue du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, le mercredi 14 octobre, M. Jean-Claude PEYRIN, Président du CASDIS, et le Colonel Jacques PERRIN, Président de l'UDSP 38, ont signé une convention instaurant la création d'une réserve départementale citoyenne des sapeurs-pompiers (RDCSP) en Isère.

La convention fixe les principales règles de fonctionnement de cette nouvelle RDCSP dont :

- Les missions.
- La composition en personnels de la RDCSP.
- Les conditions de candidature.
- La mise en oeuvre et l'activation de la RDCSP.
- Les conditions d'exercice (discipline, positionnement hiérarchique, principe de bénévolat, visites médicales PL, déplacements, conduites d'engins, tenue).
- La commission de fonctionnement.
- Le financement.
- Les assurances...



Qui peut postuler ?

Peuvent candidater :

- Les anciens sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, retraités.
- Les personnels administratifs, techniques ou spécialisés, actifs ou retraités, n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire en activité.

En complément de ces deux critères, les intéressés, hommes ou femmes, doivent :

- Être adhérents à l'UDSP 38 et être à jour de la cotisation annuelle.
- Être âgés de 55 à 75 ans.
- Justifier d'une condition physique compatible avec les missions susceptibles d'être confiées à la RDCSP 38.
- Disposer des justificatifs de formations ou de compétences à jour et en vigueur (permis PL et à jour de la visite médicale afférente, diplômes...).

La candidature est formulée pour une période de cinq ans auprès du secrétariat de l'UDSP 38.

Composition de la RDCSP

Cette réserve pourrait compter jusqu'à 120 membres ! Mais à ce jour, 64 candidatures ont été retenues (31 sur le territoire du GNord et 33 sur le territoire du GSud).



Parmi les membres on compte :

- 4 anciens SPP
- 59 anciens SPV
- 1 ancien PATS
- A ce jour aucune femme disposant des critères cotés ne s'est portée candidate. La RDCSP est mixte ; il y a aussi de la place pour les femmes.

Quelles sont les missions pouvant être confiées ?

Suivant la convention, les membres de la réserve départementale citoyenne seront essentiellement sollicités pour :

- Soutien et aide logistique alimentaire sur les opérations de longue durée.
- Soutien et aide logistique sur les actions de formation, les manœuvres et exercices.
- Soutien pour permettre l'accès aux casernes dans le cadre de prestation par des entreprises extérieures, le convoyage des véhicules du SDIS 38 aux contrôles techniques.
- Soutien et aide logistique pour les manifestations départementales et/ou locales organisées conjointement entre le SDIS 38 et l'UDSP 38.
- Engagement aux côtés d'Associations Agréées de Sécurité Civile en appui du SDIS 38.
- Participation à la préparation d'épreuves sportives organisées par le SDIS 38.
- Soutien ou accompagnement des JSP ou des Pupilles Orphelins de SP lors de déplacement.
- Toutes autres actions décidées conjointement par le SDIS 38 et l'UDSP 38.

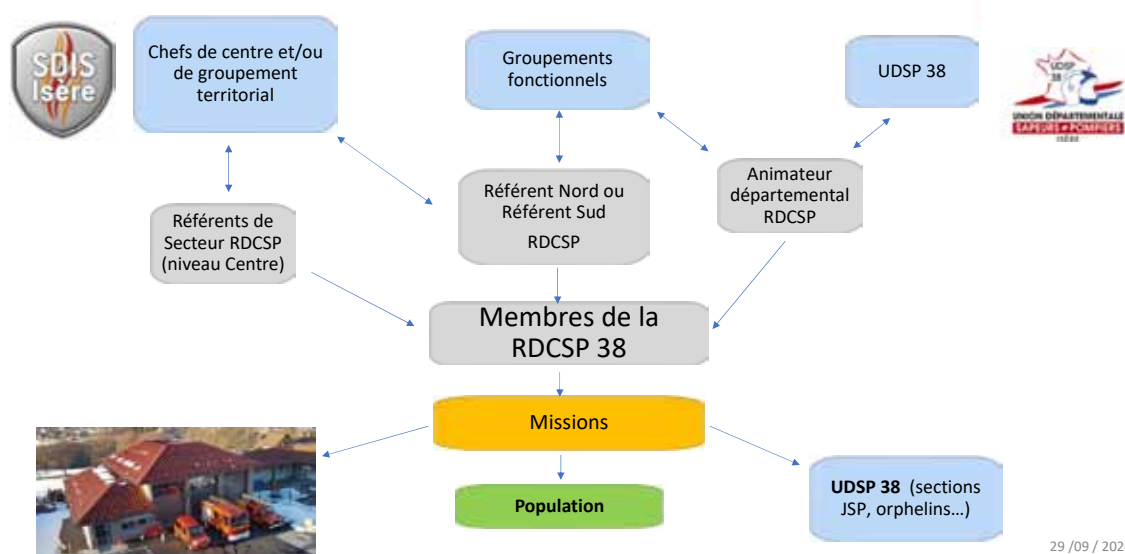
Il est exclu, par la convention, de leur confier des missions à caractère opérationnel.

Comment sera déclenchée la RDCSP ?

La convention détermine également les modalités de déclenchement de la RDCSP :

- Pour le soutien et l'aide logistique sur des opérations de longue durée : par le commandant des opérations de secours via le CODIS.
- Pour le soutien et l'aide logistique locale : par le chef de centre et/ou le chef de groupement territorial.
- Pour toute autre mission : par l'animateur de la RDCSP.

Schéma de sollicitation de la RDCSP 38



29 / 09 / 2020

Information de dernière minute

- Au 15 avril, 41 missions ont été accomplies.
- Depuis le 8 avril, 2 membres des la RDCSP sont impliqués chaque jour au vaccinodrome de Grenoble Alexpo.

> Annexe 3 : modalité de sollicitation de la RDCSP 38

	Missions :	Qui demande ?	Comment ?	Qui décide ?	Qui mobilise ?	Délai minimum
Soutien au service SDIS 38	Convoiement de personnel, de matériels, d'engins ou de véhicules du SDIS 38	Chef de centre ou Chef de Groupement territorial	Par mail ou par téléphone	Animateur RDCSP ou Référents RDCSP Nord ou Sud	Référents RDCSP de secteur	48 heures
	Permettre à une entreprise chargée par le SDIS 38 d'effectuer une prestation dans une caserne	Chef de Centre ou Chef de Groupement territorial	Par mail ou par téléphone	Animateur RDCSP ou Référents RDCSP Nord ou Sud	Référents RDCSP de secteur	48 heures
	Préparation d'épreuves sportives réglementaires	Chef(fe) de Groupement Formation	Par mail	Animateur RDCSP	Référents RDCSP de secteur	15 jours
	Soutien et aide logistique alimentaire lors d'interventions de longues durées	COS	Par téléphone	OSAD	Animateur RDCSP ou Référents RDCSP Nord ou Sud	48 heures
	Engagement aux côtés d'associations agréées de Sécurité Civile et/ou réserves communales de sécurité civile	COS	Par téléphone	OSAD	Animateur RDCSP Référents RDCSP Nord ou Sud	48 heures
	Sensibilisation aux gestes qui sauvent auprès du grand public	Chef de Centre	Par mail	Référents RDCSP Nord ou Sud	Référents RDCSP de secteur	15 jours
	Participation à la « prévention », l'éducation du citoyen face aux risques courants	Chef de Groupement Volontariat	Par mail	Animateur RDCSP ou Référents RDCSP Nord ou Sud	Référents RDCSP de secteur	15 jours
Soutien et aide logistique sur les actions de formation, les manœuvres et exercices	Chef de Centre ou Chef de Groupement territorial	Par mail	Référents RDCSP Nord ou Sud	Référents RDCSP de secteur	15 jours	
Soutien à l'associatif UDSP 38	Logistique pour des manifestations départementales	Responsable UDSP des manifestations	Par mail	PUD 38	Animateur RDCSP	15 jours
	Soutien ou accompagnement des JSP ou des Pupilles Orphelins de SP lors de déplacements	Responsables de sections de JSP 38 ou PUD 38	Par mail	PUD 38	Animateur RDCSP ou Référents RDCSP Nord ou Sud	15 jours

Référent RDCSP de secteur = un réserviste désigné au sein du groupe de réservistes identifiés sur l'ensemble du centre

L'animation de la RDCSP 38

Elle est animée par le Lieutenant-Colonel Richard LUXOS, assisté au Nord par le Commandant Thierry ORTUNO et au Sud par le Capitaine Claude SALVI, tous deux référents de groupement.

Cette RDCSP est rattachée au groupement du volontariat dirigé par le Lieutenant-Colonel Frédéric FOURNIER. Le Colonel Jacques PERRIN, PUD 38, assume l'interface pour l'UDSP 38.

L'habillement de la RDCSP 38

Le jeudi 25 mars des membres de la RDCSP 38 se sont retrouvés à la plateforme logistique (PFL) du SDIS 38, à Voiron, pour aider les membres de la PFL à composer les colis des tenues des membres de la RDCSP 38. La RDCSP, acquises par l'UDSP 38.

Ces effets ont été distribués dès le lendemain et les quelques jours qui ont suivi, par les vaguemestres lors de leurs tournées.

La tenue des membres de la RDCSP 38 comprend à ce jour un pantalon, deux polos, un coupe-vent, une casquette et des chaussures de sécurité. Par contre, ils ne porteront plus la tenue de sapeur-pompier.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de la réserve permet d'encadrer la mise en œuvre de la RDCSP 38.

Il fixe les règles de fonctionnement, de recrutement, les droits et obligations de chacun, la discipline, la mise en œuvre de la commission de fonctionnement, les assurances... Ce document est accessible aux chefs de caserne et plus largement à tout acteur qui aurait besoin d'activer la RDCSP 38.

Les annexes 2 (schéma de sollicitation de la RDCSP 38) et 3 (les modalités de sollicitation de la RDCSP 38) du règlement intérieur permettent de mieux comprendre comment est activée la RDCSP 38.

Le règlement intérieur a été cosigné par le Contrôleur Général André BENKEMOUN, directeur départemental et le Colonel Jacques PERRIN, Président de l'UDSP 38, le lundi 8 mars 2021, en présence des Lieutenants-Colonels Richard LUXOS, animateur de la RDCSP et Frédéric FOURNIER, chef du groupement Volontariat.



Il reste encore des places pour rejoindre la réserve départementale citoyenne. Vous êtes intéressés pour cette nouvelle aventure ? Alors, prenez contact avec le chef de caserne de proximité ou le secrétariat de l'UDSP 38 ou candidatez directement en ligne en allant sur nos sites Internet www.udsp38.fr ou www.sdis38.fr



Richard LUXOS, Frédéric FOURNIER

DOSSIER SPÉCIAL

JEUNE SAPEUR-POMPIER

LA CONSTRUCTION

D'UN ENGAGEMENT EN DEVENIR !



Avec 31 sections actives sur 33 sections et 845 jeunes sapeurs-pompiers, l'Isère se place dans le top des départements les plus dynamiques pour la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Avec la crise sanitaire, deux sections se sont mises en pause par manque d'animateurs. Par ailleurs, deux sections sont organisées conjointement avec le département de la Savoie (Alleverd / La Rochette et St Laurent-du-Pont / Les Échelles). La dernière section créée en septembre 2018 est celle de Granier-Chapareillan.

Le nombre de jeunes après avoir fortement progressé en 2013 avec 615 JSP a atteint 935 JSP en 2020 soit une hausse de 52 % et moyenne de plus de 7 % par an.

C'est d'ailleurs en Isère que la première section nationale des "pupilles" de sapeurs-pompiers a été créée par le Commandant Joseph GOUBET de Vienne, en 1941 !

En 1981 (tout juste 40 ans plus tard), sous la pression d'officiers, dont le Capitaine Pierre LANGLAIS (Vienne), la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France reconnaît officiellement les associations de JSP et crée le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

L'organisation des formations, des animations et autres est laissée aux soins et sous la responsabilité des présidents des sections de JSP qui sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Chaque section de JSP est affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France par le biais de l'UDSP 38. Elles sont aidées pour ce faire par le pôle pédagogique des JSP de l'UDSP 38.

Les sections sont également en lien étroit avec le SDIS de l'Isère, dans de très nombreux domaines : dons de matériels réformés, mise à disposition sous conditions de véhicules et locaux, utilisation des supports logistiques pour la distribution et la gestion de l'habillement, l'organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, les visites médicales et autres... Les très bonnes relations entretenues entre l'UDSP 38 et le SDIS 38 permettent de grandement faciliter la formation des jeunes.

Une prestation de proximité est proposée à titre gratuit aux familles de JSP : les visites médicales sont effectuées dans un des cabinets médicaux du SSSM (7 fixes et 11 mobiles).

Cette démarche mérite que chacun apprécie les efforts du SDIS 38 et de l'UDSP 38 au moment où la pénurie médicale se fait quotidiennement sentir. Il est bon que parents, adolescents et responsables de section JSP en prennent conscience et respectent les règles de fonctionnement :

- Un rendez-vous pris engage. Au pire on se désiste en prévenant dans les meilleurs délais en cas d'extrême nécessité.
- Un des parents est présent avec les documents nécessaires...

La pérennité du dispositif en dépend !

Qui sont les JSP ?

Ce sont des jeunes âgés de 11 à 18 ans, montrant de l'intérêt pour les services de secours et souhaitant s'initier et se former aux activités de sapeur-pompier.

Dans la pratique, ce sont plutôt des jeunes de 11 à 16-17 ans car à 16 ans la tentation légitime de devenir SPV peut obérer le déroulement de la formation de JSP.

Pour autant beaucoup de sections incitent fortement les JSP ayant commencé plus tard (12 ou 13 ans) à terminer leur cursus et obtenir le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers. Plus de 34 % de filles font le choix de rejoindre les sections de JSP.

Pour devenir JSP les jeunes devront fournir un certificat médical d'aptitude physique (les visites médicales étant réalisées par le service de santé et de secours médical (SSSM) du SDIS 38 et être à jour des vaccinations. Une attention particulière doit être portée tant par les parents que par le jeune lui-même : l'aptitude médicale pour être JSP n'est pas la même que pour devenir sapeur-pompier volontaire et encore moins sapeur-pompier professionnel.

Des petits couacs de santé (acuité visuelle par exemple) peuvent être admis pour devenir JSP mais seront réhabilités pour devenir SPV ou

SPP... Il sera nécessaire de faire le point avec le médecin des sapeurs-pompiers qui est très bien sensibilisé sur les diverses situations.

Etant mineurs, les jeunes devront fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale.

L'inscription se fait à la rentrée scolaire, au plus tard. Renseignez-vous dès le printemps auprès du chef de caserne, du président de la section de JSP ou d'un sapeur-pompier de la caserne. Les sections de JSP accueillent les jeunes de nationalité étrangère.

En évoluant au sein des casernes supports du SDIS de l'Isère, ces jeunes découvrent au plus près les diverses facettes des activités de sapeur-pompier.

Ils bénéficient ainsi de l'expérience et des compétences de personnels du SDIS, reconnus comme animateurs de JSP.

Ils peuvent aussi s'exercer avec du matériel de formation dans un premier temps puis très vite avec du matériel opérationnel pour s'initier à la lutte contre les incendies, au

secourisme, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement. La pratique de l'activité sportive fait partie intégrante de la formation.

A travers cette formation progressive, ils sont sensibilisés aux valeurs propres au monde des sapeurs-pompiers et préparés afin de les faire monter en compétences.

L'un des objectifs est l'obtention du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, diplôme qui valide quatre années de formation.

Fort de ce diplôme national, les JSP peuvent alors être recrutés comme sapeurs-pompiers volontaires et/ou poursuivre leur parcours en embrassant le métier de sapeur-pompier.

Cette formation permet de fidéliser de nombreux jeunes pour grossir les rangs de nos casernes. Nombre d'actifs actuels se reconnaîtront dans ce dossier spécial JSP car issus d'un cursus JSP !





ÊTRE JSP C'EST

?

- Découvrir le matériel d'incendie, apprendre les techniques de lutte contre l'incendie.
- Apprendre les gestes qui sauvent.
- Faire du sport.
- Participer à des manœuvres et à des cérémonies.
- Gagner en courage.
- Apprendre le dépassement de soi.
- Évoluer au sein d'une véritable équipe.
- Partager des valeurs de solidarité et de civisme.
- Participer à des compétitions sportives entre jeunes !
- Passer le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers, après avoir suivi quatre années de formation.



Designed by Freepik



Quelle est leur formation ?

› La formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers est définie par l'arrêté du 8 octobre 2015. La formation a pour objectifs principaux de :

- Leur inculquer des valeurs citoyennes, d'engagement, de solidarité et d'éthique.
- Leur donner les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour leur permettre d'être engagés en qualité de sapeur-pompier volontaire ou professionnel et de mobiliser les compétences acquises afin de participer en toute sécurité, en tant qu'équipier, à l'activité opérationnelle des SDIS.
- Les sensibiliser aux risques et de les initier aux messages de prévention afin qu'ils puissent se positionner en tant qu'acteur de leur propre sécurité et de celle des autres.



› Composée de cours théoriques et pratiques, de sport et d'initiation aux différentes facettes de l'activité de sapeur-pompier, elle se déroule généralement les mercredis et/ou samedis et

est organisée en quatre cycles de formation : JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4.

Le **cycle 1** correspond principalement à la découverte des matériels ainsi qu'à l'enseignement des comportements qui sauvent et des valeurs liées à l'engagement citoyen.

Les **cycles 2 et 3** portent sur une mise en œuvre simple des matériels et procédures pour aboutir en **cycle 4** à des mises en situations contextualisées, proches de la réalité opérationnelle.

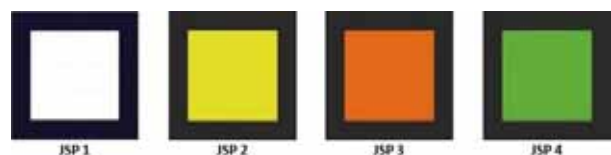
› Cinq modules sont abordés à chacun de ces cycles :

- Prompt secours.
- Lutte contre les incendies.
- Protection des biens et de l'environnement.
- Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile.
- Activités physiques et sportives.

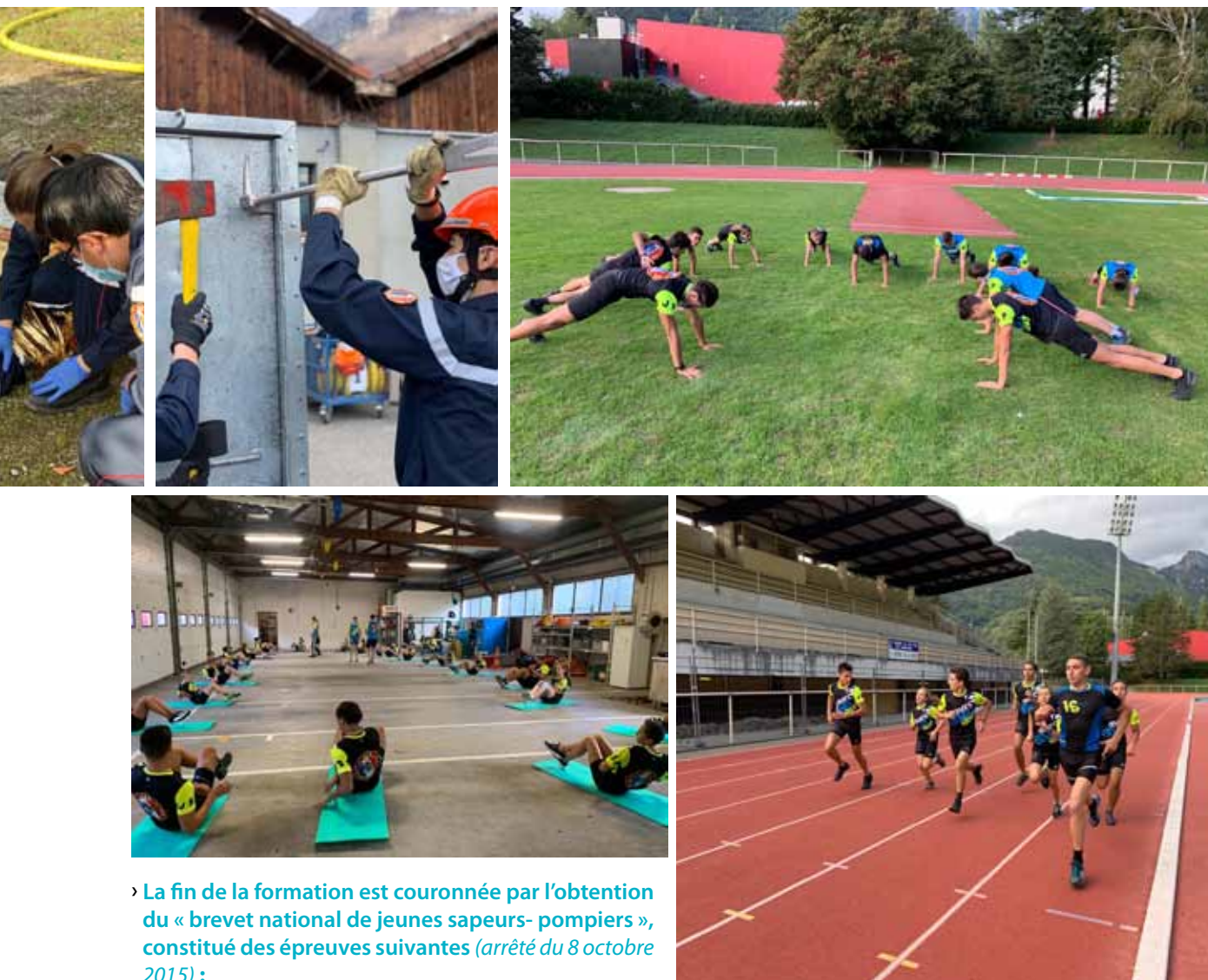
La validation des acquis est assurée chaque année par la mise en place de tests visant à s'assurer de l'obtention des compétences correspondantes.

Le cursus et la progression des JSP sont consignés dans un livret individuel qui les accompagnera tout au long de leur formation, jusqu'aux épreuves du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

Chaque cycle est symbolisé par un galon velcro de couleur, à l'image des grades de leurs aînés :



Blanc – Jaune – Orange – Vert ou en moyen mnémotechnique **BJOV** : BonJour On y Va



› La fin de la formation est couronnée par l'obtention du « brevet national de jeunes sapeurs- pompiers », constitué des épreuves suivantes (arrêté du 8 octobre 2015) :

- ⇒ **Evaluation du module prompt secours** (En Isère, le prompt SAP est obtenu pour les JSP de la même façon que les nouveaux SPV, en validant leur module transverse et le module SAP. Le fait de valider le module transverse, valide le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers).
- ⇒ **Epreuve écrite, sous forme d'un questionnaire portant :**
 - Sur l'incendie.
 - Sur les opérations diverses.
- ⇒ **Quatre épreuves pratiques portant sur la mise en œuvre :**
 - De l'appareil respiratoire isolant.
 - Du lot de sauvetage et de protection contre les chutes et des échelles à main.
 - Des établissements en binôme et de l'utilisation des lances.
 - Des matériels d'opérations diverses.

⇒ **Quatre épreuves sportives :**

- Une épreuve aquatique de sauvetage individuelle (sauter ou plonger, réaliser 50 mètres et sortir sans aide extérieure).
- Une épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier.
- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire (courir pendant 12 minutes sans s'arrêter et réaliser plus de 2 000 mètres).
- Une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs (grimper à une corde de 5 mètres avec la seule force des bras ou de 10 mètres avec les bras et les jambes).

Quel intérêt de passer le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers ?

Le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers est normalement l'aboutissement d'un parcours de formation de plusieurs années. Outre la valeur de la réussite à ce brevet, le titulaire bénéficie de nombreux avantages :

En Isère, la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences permet de les rendre pleinement opérationnels en trois semaines de formation. La formation initiale (FI JSP) organisée par le SDIS pendant leur cursus de JSP de 4^e année et une fois recrutés dans une caserne, les modules transverse, SAP et FI JSP B permettent à ces jeunes de participer aux opérations de secours.

A défaut du brevet, bien qu'issus de la formations des JSP les intéressés devront suivre le parcours complet comme un sapeur-pompier volontaire lambda. **Les JSP passent tous comme les futurs SPV les tests sportifs d'admission.**

Bénéficier du diplôme de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1) par équivalence.

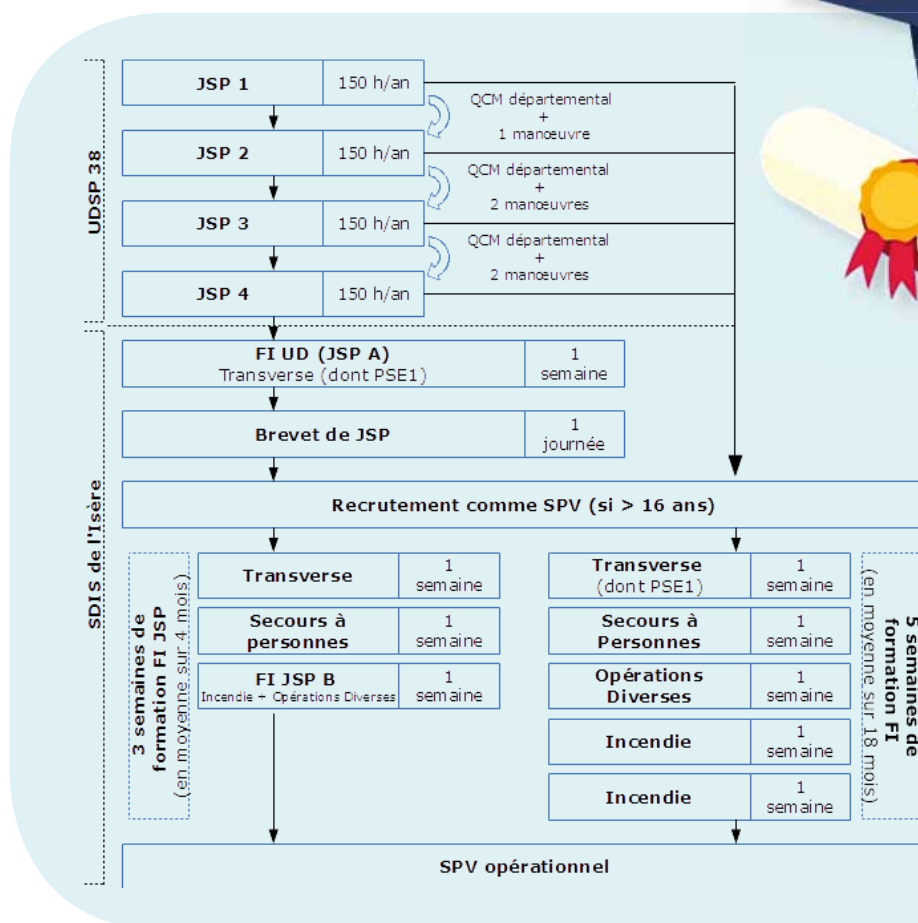
Pour cela, il faut être titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans et avoir suivi sans évaluation le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 1^{er}, de l'arrêté du 7 mai 2014 portant modification de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la carte PASS'Région, la région AURA récompense les jeunes qui s'engagent en faveur des autres. Sous réserve de conditions, le titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers qui a poursuivi dans cette voie en devenant sapeur-pompier volontaire peut bénéficier d'une aide financière conséquente pour :

- Passer le permis de conduire les voitures (1000 euros).
- Passer le BAFA ou BAFAD (200 euros).
- Passer le PSC1 (60 euros).



LOGIGRAMME
DES
FORMATIONS



Quelles activités pour les JSP ?

Être JSP ce n'est pas que de la formation...

C'est un calendrier rythmé par des événements formateurs et fédérateurs au programme duquel des compétitions sportives au niveau départemental, régional et national telles que le cross ou le parcours sportif du Sapeur-Pompier, des concours de manœuvres...

LE RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL DES JSP

La journée commence par le traditionnel lever des couleurs et la présentation des sections aux autorités présentes.



Les sections s'affrontent, dans les catégories (benjamin, minime ou cadet), avec un esprit convivial mais toujours à la recherche de la perfection dans différentes manœuvres d'incendie et de secours à personne.

En parallèle, les JSP se mesurent sur les agrès du parcours-sportif du sapeur-pompier (PSSP) individuel, réalisant de très belles performances en puisant au bout de leurs ressources.

Les JSP et les sections sont récompensés en fin de journée, par catégorie que ce soit pour le PSSP ou les manœuvres.

Le rassemblement est organisé par une section, en lien avec le chef de caserne, sur la base du volontariat avec l'aide du pôle pédagogique de l'UDSP 38. Pour les amicales et les chefs de casernes qui seraient tentés d'organiser ce type de rassemblement, le pôle pédagogique des JSP tient à votre disposition un cahier des charges.



LE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Lors du congrès départemental, les sections qui se sont librement inscrites, s'affrontent dans différentes manœuvres selon leur catégorie (benjamin, minime ou cadet). Là aussi ce sont les manœuvres que les jeunes apprennent pendant leur scolarité en incendie et en secours à personne et le PSSP.

Les JSP et les sections sont également récompensés en fin de journée, par catégorie pour les différentes épreuves.

Un moment fort de leur participation au congrès départemental est le défilé qui clôture la journée, juste avant la remise des récompenses des adultes et des JSP est le défilé des sections devant les autorités, dont le préfet ou son représentant, le directeur départemental du SDIS 38, le maire de la commune organisatrice et très souvent les élus de la communauté de commune locale, des députés et sénateurs du secteur, le président de l'UDSP 38, les membres du comité exécutif et du conseil d'administration de l'UDSP 38, les sapeurs-pompiers, les PATS, les parents et amis.

Pour les JSP, c'est une grande fierté de participer à ce défilé et quel que soit le nombre d'années de JSP chaque jeune tient à se montrer sous son meilleur jour. Le public leur rend bien en applaudissements très appuyés.



LE RASSEMBLEMENT TECHNIQUE RÉGIONAL (RTR) ET LE RASSEMBLEMENT TECHNIQUE NATIONAL (RTN)

Le rassemblement technique régional (RTR) des JSP a lieu tous les deux ans, tout comme le rassemblement technique national (RTN) en alternance. Ainsi d'une année sur l'autre, les équipes qualifiées au niveau départemental, participent au RTN ou au RTR.

Lors du dernier rassemblement technique régional, le 8 juin 2019 à Montmerle-sur-Saône dans l'Ain, (le RTN de 2020 a été annulé pour cause de crise sanitaire), les Jeunes Sapeurs-Pompiers de la section de Saint-Savin ont dominé le concours de manœuvres lors du 25e rassemblement, devançant le champion de France en titre, Miribel (01).



Les JSP de la section Moirans se sont également imposés lors de l'épreuve du challenge « Dentiger » et est championne régionale pour deux ans au moins... Tout va dépendre des possibilités d'organiser à nouveau ce type d'épreuves. Elle a également terminé 5^e au concours de manœuvres.



LES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES OU FESTIVES

La force de la jeunesse et leur formation civique les amènent forcément à être présents lors des cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre...) mais également lors des temps forts du SDIS 38 telle que la cérémonie de Sainte-Barbe départementale ou localement aux cérémonies de Sainte-Barbe de leur caserne support.





Par qui sont-ils formés ?

Les JSP sont formés et encadrés par des animateurs de JSP, titulaires de l'unité de valeur d'accompagnateur de proximité (Acc Pro) et de l'unité de valeur EAP JSP (Encadrement des Activités Physiques des JSP). Qu'ils soient sapeurs-pompiers ou non, ils doivent être à jour de leur cotisation annuelle au sein de l'UDSP 38 notamment pour la couverture assurantielle.

› Être animateur ou animatrice de JSP, c'est exercer une mission qui fait sens, un véritable engagement citoyen qui permet de :

- Partager des valeurs de courage, de dépassement, d'altruisme, de solidarité, mais aussi un savoir-être. L'animateur est, à toute épreuve, une personne qui transmet ses connaissances et son expérience de sapeur-pompier.
- Former les jeunes aux gestes qui sauvent, leur insuffler une culture de prévention des risques, leur apporter les connaissances théoriques et techniques propres au savoir-faire sapeur-pompier.
- Faire vivre l'esprit collectif et sportif. S'entraider, se dépasser, pratiquer du sport dans cette école de la vie où les jeunes se retrouvent au sein d'une communauté et apprennent la vie en collectivité.
- Préparer l'avenir pour que les jeunes deviennent les sapeurs-pompiers de demain, les JSP constituent un véritable vivier de recrutement.

.....

› Ces formations, dispensées par le SDIS de l'Isère, valident l'obtention du diplôme d'Animateur de Jeunes Sapeur-Pompiers.

Cette spécialité est distinguée par un insigne homologué remis

aux possesseurs de ce diplôme, qui peut être porté, côté droit de l'uniforme. L'insigne comprend des symboles forts tels que : le casque des JSP, les flammes, le lien avec les sapeurs-pompiers de France et une devise : savoir pour servir !



Les sapeurs-pompiers en cours d'acquisition de ces unités de valeur peuvent être aides-animateurs.

Au sein de chaque section, un responsable de section organise le fonctionnement de la section. Pour la mise en place des contenus et leur application, il est assisté d'un responsable formation. Chaque module, lui, est pris en charge par un responsable pédagogique et des animateurs / aide-animateurs qui déroulent le programme.



› Pourtant en Isère comme dans beaucoup d'autres départements, il est de plus en plus difficile de trouver et fidéliser des formateurs. Une enquête a été lancée auprès des sections de l'Isère au mois d'août 2020, avec cinq questions précises :

- Avez-vous dans votre section des problèmes pour trouver des formateurs/animateurs/encadrants ?
- Que mettez-vous en place pour fédérer vos formateurs ?
- Avez-vous des idées à suggérer pour fédérer des formateurs au sein de nos sections ?
- Êtes-vous favorable par l'aide de moniteurs ou formateurs extérieurs à votre section ou caserne ?
- Proposition de la création d'un questionnaire auprès des agents du SDIS qui voudraient s'investir bénévolement pour quelques heures dans l'année auprès des JSP ?

Un rapport a été fait par Christophe DURET, animateur départemental du pôle pédagogique des JSP, au Colonel Jacques PERRIN, Président de l'UDSP 38. Il en ressort :

- Après avoir fait l'analyse et discuté avec des présidents de sections, beaucoup de sections perdurent grâce à la motivation de certains agents, en place depuis plusieurs années.



- Tous ressentent un essoufflement des animateurs.
- La relation, heureusement minoritaire, avec les chefs de caserne est parfois difficile.
- Malgré le fait que les sections de JSP soient associatives et sous l'égide de l'UDSP 38, un mal profond de reconnaissance de la part du SDIS 38 est ressenti par les animateurs et formateurs.
- Deux sections font une année blanche en 2020 à cause du manque de formateur et la mise en place des gestes barrières dus à la crise sanitaire.

Le nouveau site Internet devrait apporter une aide à la gestion des sections et une aide précieuse concernant la formation.

Les aides de l'UDSP 38, notamment la mise en place de l'habillement à des prix réduits, la prise en charge du site et l'éventuelle mise en place d'un ordinateur pour chaque section, sont fort bien appréciées des sections.



› **En Isère à la rentrée scolaire 2020-2021, l'encadrement des JSP des diverses sections repose sur 443 encadrants dont :**

- 380 SPV : 85.5 %.
- 15 SPP : 3.5 %.
- 17 parents : 4 %.
- 31 autres personnes (ni parent ou plus parent de JSP ni sapeur-pompier) : 7 %.

Les animateurs et aides animateurs de Jeunes Sapeurs-Pompiers encadrent bénévolement les JSP.

Cette spécialité est ouverte à tous alors,

**N'HÉSITEZ PAS
À CONTACTER
LE RESPONSABLE
DE LA SECTION DE
VOTRE SECTEUR**

pour vous investir vous aussi en fonction de vos disponibilités !



LA FOAD : LE SITE INTERNET



L'encadrement de la section des JSP de Saint-Egrève et notamment sous l'impulsion de Fabrice BENEVENT, a développé un logiciel de gestion des JSP pour faciliter la gestion des formations, les listes de présence, le suivi de la discipline, les tests...

Face à l'épidémie de la Covid-19 et en réponse aux confinements, ce logiciel a été complété d'un module très puissant de formation à distance.

Cette approche, présentée au nouvel animateur du pôle des JSP, au président de l'UDSP 38 et au comité exécutif a trouvé un écho très favorable sur la nécessité de permettre la mise à disposition des autres sections de cette application internet.

Le samedi 26 septembre 2020, au centre de formation départementale en petits groupes tout en respectant les gestes barrières, en présence du Colonel Jacques PERRIN, le logiciel a été présenté aux présidents de section de JSP qui le voulaient. Devant l'engouement des auditeurs, l'UDSP 38 a décidé de financer et de mettre en place pour chaque section JSP du département qui le voulait le site internet. Ce site internet entièrement personnalisable pour chaque section permet aux moniteurs et aux jeunes, mais également leurs parents, d'avoir accès via un Smartphone ou un ordinateur, aux informations, événements et actualités et cours dispensés par leur section.





Le site internet dans un premier temps a été initié par la section de Saint-Egrève, qui continue à faire évoluer le site avec notre partenaire, grâce aux remontées et suggestions des sections JSP de tout le département. Ce site est basé sur deux principaux axes :

› **La communication :**

Avec un accès « grand public » où l'on retrouve l'actualité propre à chaque section. Les partenaires (mairies, sponsors ...), ainsi qu'un système de gestion du recrutement « en ligne » permettant aux futurs JSP de s'inscrire aux tests de recrutement.

Le système permet un accès dédié pour chaque animateur, aide-animateur, JSP ou parents.

› **Une plate-forme éducative :**

Un système de gestion des notes et de la discipline, des cours interactifs en ligne avec supports vidéo et un système de FAOD (Formation à distance) à la fin de chaque cours les jeunes peuvent s'auto évaluer.



Pour les cours mis en ligne sur le site, le Contrôleur Général André BENKEMOUN, directeur départemental du SDIS de l'Isère a proposé de constituer deux groupes de travail : les supports de cours (mises à jour du contenu de formation et des textes) pour le premier et la sécurisation des données (RGPD) et le droit à l'image pour le second.

Enfin, une étude de faisabilité (et les règles à respecter) est en cours pour la commercialisation du logiciel par conventionnement UDSP 38 / SDIS 38 et FRUCTIWEB ainsi qu'éventuellement la FNSPF. A suivre...

Les animateurs des sections ont redoublé d'imagination pour former les jeunes pendant la crise sanitaire et ont redoublé d'imagination pour entretenir la flamme dans les yeux des JSP.

Les pompiers locaux forment à distance les jeunes sapeurs-pompiers de l'Isère

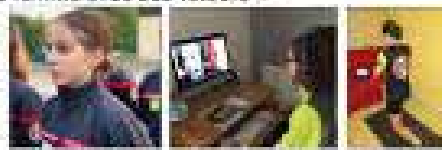
Un projet de formation à distance a été initié par les pompiers locaux de l'Isère. Ce projet vise à former les jeunes sapeurs-pompiers de l'Isère à distance, grâce à une plateforme éducative. Le projet a été initié par le Contrôleur Général André Benkemoun, directeur départemental du SDIS de l'Isère. Le projet vise à former les jeunes sapeurs-pompiers de l'Isère à distance, grâce à une plateforme éducative. Le projet a été initié par le Contrôleur Général André Benkemoun, directeur départemental du SDIS de l'Isère.



Le projet a été initié par le Contrôleur Général André Benkemoun, directeur départemental du SDIS de l'Isère. Le projet vise à former les jeunes sapeurs-pompiers de l'Isère à distance, grâce à une plateforme éducative. Le projet a été initié par le Contrôleur Général André Benkemoun, directeur départemental du SDIS de l'Isère.

Marine, 14 ans : « Les JSP, c'est devenu pour moi une grande famille avec des valeurs »

Marine, 14 ans, est une jeune sapeur-pompier de l'Isère. Elle a rejoint la section de Saint-Egrève à l'âge de 10 ans. Elle aime beaucoup son travail et ses camarades. Elle a participé à de nombreuses formations et a acquis de nombreuses compétences. Elle a également participé à de nombreuses sorties et a pu mettre ses connaissances en pratique.





Quelle est l'organisation des JSP en Isère ?

Les sections de JSP sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat des associations. Chaque section de JSP est affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France par le biais de l'UDSP 38.

L'UDSP 38 elle-même est conventionnée avec le SDIS 38 pour la mise à disposition des locaux, des matériels et des véhicules nécessaires à la formation des JSP, l'organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

Tout ce qui concerne les JSP est pris en compte par le pôle pédagogique des JSP au sein de l'UDSP 38. L'animateur de ce pôle est élu au sein du conseil administration de l'UDSP 38. Depuis le printemps 2020, c'est le Lieutenant Christophe DURET, de Pont-de-Beauvoisin. Il succède au Lieutenant Didier MENDEZ, de Saint-Savin, qui avait souhaité cesser l'animation du pôle pédagogique des JSP tout en conservant son implication au niveau fédéral pour les JSP.

Il est assisté du Capitaine Pierre RIBEYRON, d'Eybens, en tant que conseiller technique départemental et d'un pôle pédagogique.

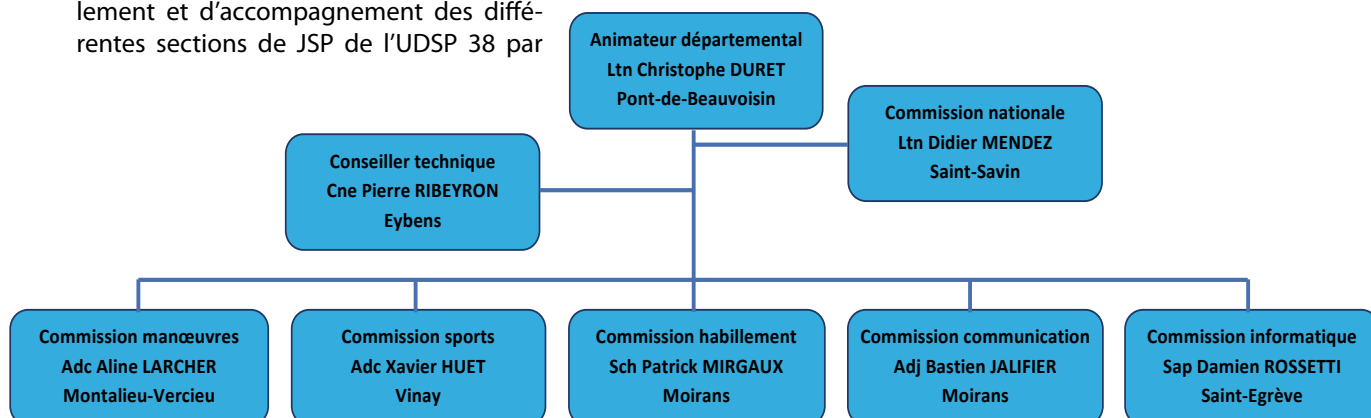
L'investissement conséquent de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère pour les JSP permet de structurer et d'accompagner les sections au mieux. Les exemples de ces dernières années, comme la mise en place d'une gestion départementale des tenues ou le développement d'un outil informatique de FOAD ne pourront que faire rayonner encore plus cette activité !

La mission principale de ce pôle pédagogique est de mener la politique de formation, d'habillement et d'accompagnement des différentes sections de JSP de l'UDSP 38 par

le biais de plusieurs commissions (formation, sport, manœuvres, informatique, habillement/logistique, communication/valorisation).

LE PÔLE PÉDAGOGIQUE DES JSP RÉALISE :

- La coordination pédagogique des sections de JSP.
- La gestion de l'habillement.
- La gestion des moyens pédagogiques pour la formation des JSP.
- L'organisation de la participation des sections de JSP aux différentes manifestations départementales.
- L'aide à l'organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers en lien avec le SDIS 38.
- La coordination des participations aux différentes compétitions départementales, régionales et nationales.
- La participation au concours de manœuvres du congrès départemental de l'UDSP 38.
- La mise à disposition de matériel informatique.



L'habillement des JSP ?

Comme leurs aînés, les jeunes sapeurs-pompiers disposent de tenues pour le sport et les manœuvres. Au préalable, les tenues étaient gérées par chaque section en étant autonome au titre de la loi du 1^{er} juillet qui les régit.

La problématique majeure résidait dans la rapidité de croissance des enfants et la diversité de tailles que chaque section devait disposer pour couvrir la saison...

Très vite, il a été nécessaire d'envisager une autre gestion, une gestion centralisée. La position géographique de la plateforme logistique de Voiron (PFL), la présence de Madame Laurence OGIER-COLLIN, membre du comité exécutif et travaillant à la PFL et l'interaction de la PFL avec les casernes supports des sections de JSP, tous ces éléments ont conduit l'UDSP 38 et le DDSIS 38 à mettre sur pied une organisation de l'habillement des JSP depuis la PFL.

Les achats sont financés par l'UDSP 38, la gestion étant assurée bénévolement par Laurence et les membres du pôle des JSP. Les vagemestres du SDIS 38, embarquent, en aller ou en retour, lors de leurs tournées des effets d'habillement pour les sections de JSP. Cependant depuis deux ans, les JSP 4 qui préparent le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers sont habillés par le SDIS 38 en tenues réglementaires de sapeurs-pompiers volontaires afin de faciliter leur intégration dans les formations transverses, secours à personnes et FI JSP B.

La gestion du stock d'habillement, l'approvisionnement en tailles des différents effets, à la PFL de Voiron, des JSP sauf les JSP 4, sont confiées aux responsables de la logistique des JSP. Ils assurent également les commandes de réapprovisionnement si nécessaire.

Une orientation a été validée en conseil d'administration de l'UDSP 38 de participer au financement des

effets vestimentaires mais en laissant une part à chaque section. La part restant à charge varie en fonction, de la participation ou non, de la section aux activités départementales des JSP dont le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers :

- 20 € pour les sections qui participent au brevet et toutes les manifestations (rassemblement, congrès et les deux cross),
- 40 € pour les sections qui participent à au moins deux manifestations,
- 60 € pour les rares sections qui ne participent à rien.

Une tenue est composée d'un polo, d'une veste et d'un pantalon.

Un bon de commande est à remplir par la section et est envoyé au responsable départemental. Une fois validé, celui-ci l'envoie aux responsables de l'habillement du pôle des JSP afin de traiter la commande. L'UDSP 38 facture aux sections. Les effets seront envoyés à la section une fois le règlement reçu.

Une fois la tenue achetée, il est possible de faire des échanges gratuitement via un bon d'échange.

L'échange sera envoyé dès réception de l'ancienne tenue (comme pour les EPI opérationnels des sapeurs-pompiers qui doivent remettre certains effets avant échange).

Le pôle pédagogique, propose également des achats groupés pour les sections pour bénéficier de tarifs attractifs sur du matériel de formation ou autres.



Où se trouvent les sections JSP ?

SELON LA CARTE À :

- | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| - Chasse-sur-Rhône, | - Saint-Savin, | - Deux-Guiers, |
| - Vienne, | - Val-du-Ver, | - Saint-Egrève, |
| - Péage-de-Roussillon, | - Roybon, | - Vif, |
| - Oytier/Septème, | - Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, | - Eybens, |
| - Saint-Georges-d'Espéranche, | - Terres froides, | - Vizille, |
| - Saint-Jean-de-Bournay, | - Saint-Marcellin, | - Les Vaulnaveys, |
| - Beaurepaire, | - Vinay, | - Belledonne, |
| - Satolas-et-Bonce, | - Tullins, | - Crolles, |
| - Pont-de-Chéruy, | - Moirans, | - Granier-Chapareillan, |
| - Montalieu-Vercieu, | - Portes-de-Chartreuse, | - La Mure, |
| - Trept, | - Dauphiné-Est, | - Deux-Alpes. |



Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur la carte interactive du site internet :

udsp38.fr



Les reconnaissances

Une convention de partenariat a été signée en faveur de la jeunesse, le mercredi 27 novembre 2020, entre le Colonel Jacques PERRIN, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère et le Colonel honoraire René PAILLOT, Président de la section de l'Isère de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM). Voir sur le site udsp38.fr la revue n° 60 à ce sujet.

Lors de la signature, les deux présidents étaient accompagnés de membres de l'ANMONM, du Président du conseil d'administration du SDIS, le conseiller départemental Jean-Claude PEYRIN, du Contrôleur Général André BENKEMOUN, directeur départemental du SDIS, du médecin chef Christophe ROUX et des membres du comité exécutif

de l'UDSP 38, ainsi que les deux secrétaires de l'UDSP 38. Quatre JSP d'Eybens avaient répondu présents avec le Capitaine Pierre RIBEYRON, conseiller technique des JSP, pour être les porte-paroles auprès des autres JSP de l'Isère.

Cette convention, déclinaison d'une initiative nationale entre pré-

sident de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) et le président de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM), vise à promouvoir et diffuser des valeurs d'engagement, de citoyenneté et de civisme au travers d'actions





communes orientées vers la jeunesse. Elle se traduira par des actions de reconnaissance individuelle ou collective sous forme de lettres, diplômes, trophées, médailles...

La première déclinaison de cette démarche est le prix de l'engagement citoyen pour l'année 2020 décerné à Gianni DE BERTI, de la section des JSP de Moirans par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite. Ce prix vient récompenser les actes de réanimation cardiopulmonaire salvatrice qu'il a prodigués à sur une personne victime d'un malaise cardiaque, le 30 août 2019.

Par ailleurs des JSP ont été mis en avant lors de la dernière Sainte-Barbe départementale du 6 décembre 2020. Trois Jeunes Sapeurs-Pompiers ont été mis à l'honneur pour des actes héroïques, réalisés malgré leur jeune âge : Romain CUCHERAT et Théo GROUALLE (Saint-Savin), qui, alors qu'ils étaient en vacances au Grau-du-Roi, ont littéralement sauvé la vie d'un enfant de trois ans qui s'était étouffé en mangeant du raisin, et Gianni DE BERTI (Moirans) évoqué ci-avant.

Ces trois jeunes gens ont reçu la médaille de reconnaissance de l'UDSP 38, échelon chevalier, pour leur action qui a permis de sauver deux vies.



Merci

La commission communication de l'UDSP 38 remercie tous ceux qui ont œuvré pour la publication de ce dossier spécial, pour la documentation, la rédaction et la relecture, dont le pôle pédagogique des JSP.

NAISSANCE

THEYS

La petite **Emie**, fille du Sergent Nicolas BOIS-FARINAUD et de Mélanie, a déjà marqué de son empreinte la caserne le 28 juillet 2020.

Nous souhaitons beaucoup de bonheur à tous les trois.



*L'Union Départementale adresse ses félicitations
aux parents et des gros bisous à la fillette.*

MONSIEUR GASTON PALLIN EST PARTI

Une figure locale s'en est allée. Dimanche matin 17 janvier 2021, Gaston PALLIN s'est éteint. Né en 1923 dans une famille de sept frères et sœurs, Gaston a toujours vécu à Saint-Jean-de-Bournay, rue du 11 novembre, rue Ferrachet puis place Montagnat.

De son union avec Georgette sont nés trois enfants, Maurice, Chantal – qu'il a eu la douleur de perdre en 1967 - et Bernard.

Chauffeur poids-lourd au service de la voirie du syndicat intercommunal, Gaston n'a laissé que de bons souvenirs tant aux élus qu'à la population par ses bons mots, mais surtout par ses compétences, son savoir-faire et sa disponibilité. De nombreux habitants se souviennent encore que c'était Gaston qui « faisait la trace » dans la neige avec son camion chargé de sel pour que les habitants des hameaux puissent se rendre dans les commerces de proximité.

Difficile d'évoquer toutes les facettes de cet homme à l'éternelle bonne humeur, mais toujours si discret. C'était aussi ce que l'on appelle « un bon vivant ».

Il y a peu, le nonagénaire conduisait encore, afin de se rendre dans sa famille pour prendre des nouvelles. Et régulièrement, il jardinait, route de Villeneuve où son potager faisait l'admiration des passants.

Gaston PALLIN est un homme qui a réellement marqué Saint-Jean-de-Bournay de son empreinte.

De sa vie au cours des années noires de la Seconde Guerre, il ne parlait pas. Mais, il y avait vécu des choses horribles, disait-il. Engagé dans la protection civile de l'époque, il a participé au dégagement des victimes des bombardements de Chasse-sur-Rhône et de Givors.

C'est en 1946, au sortir du conflit mondial, que Gaston PALLIN a signé son premier contrat de sapeur-pompier volontaire. De par ses qualités et son engagement, il a gravi les échelons : Caporal en 1960, Sergent en 1965, Sous-Lieutenant le 10 juin 1969 et Lieutenant le 07 février 1975.

Il assume la charge de chef de corps après le départ du Capitaine GIRAUDIER du 25 novembre 1975 jusqu'au 4 mars 1985 lors de son départ à la retraite. A ce moment-là, il laisse les clés de la caserne au Lieutenant Michel DUC. Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le Lieutenant-Colonel Georges POURCEAU, le nommera capitaine honoraire. Il a reçu les médailles d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon argent, puis or et vermeil respectivement 20, 25 et 30 années de service.

Administrateur à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère pendant deux mandats, de 1979 à 1985 date à laquelle il sera nommé au comité d'honneur.

Membre assidu du comité d'honneur, dont il était le



doyen, il prenait plaisir à retrouver les anciens mais également tous les actifs. Les médailles de la reconnaissance de l'UDSP 38 au grade de chevalier puis d'officier l'ont honoré. En 2019, il se voyait remettre la médaille écrien de notre association.

Jamais il n'a omis d'assister aux cérémonies commémoratives communales, ce que Monsieur Daniel CHEMINEL alors maire de Saint-Jean-de-Bournay n'avait pas manqué de souligner lorsqu'il lui avait remis la médaille de la commune. Gaston PALLIN avait été très touché par cette distinction et ému d'être l'objet d'une telle reconnaissance.

Gaston avait été interviewé dans la revue précédente pour participer au « dossier spécial des anciens ». Il souhaitait apporter sa contribution pour ce dossier qui met en avant, à travers la commission des anciens, tout ce que l'UDSP 38 peut apporter aux anciens sapeurs-pompiers ou aux anciens PATS pour les remercier de leur implication dans les amicales, les casernes ou le SDIS 38 (voir la revue n° 60 page 47 ou sur le site internet udsp38.fr).

Membre assidu de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Bournay, Gaston ne manquait jamais une manifestation et apportait son aide autant qu'il le pouvait. Il aimait également évoquer « de son temps » avec les plus jeunes.

Nombreux sont les sapeurs-pompiers, actifs et honoraires de Saint-Jean-de-Bournay qui ont tenu à lui rendre un dernier hommage en ce mercredi 20 janvier 2021. Le Colonel Jacques PERRIN, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère et le Lieutenant honoraire Marcel PERRIN, animateur de la commission des anciens étaient notamment présents.

Gaston est parti rejoindre son épouse Georgette et ses proches disparus trop tôt laissant dans la peine ses deux fils, sa famille ainsi que celle des sapeurs-pompiers de l'Isère et tous ceux qui ont eu la chance de connaître cet homme de valeur.

Le comité de rédaction

DÉCÈS DE JACQUES PICHON-MARTIN

Natif de Saint-Laurent-du-Pont, c'est tout naturellement que le docteur Jacques PICHON-MARTIN intégra le corps communal des sapeurs-pompiers de sa ville d'origine en 1979, au retour de son service militaire et après avoir rejoint le centre hospitalier de Saint-Laurent-du-Pont, où il exercera toute sa carrière de médecin hospitalier jusqu'à son départ en retraite. Parallèlement, il devint conseiller général du canton de Saint-Laurent-du-Pont en 1988 (jusqu'en 2015) et occupa les fonctions de médecin-capitaine au sein du centre Chartreuse jusqu'en décembre 1999.

En raison de son engagement connu et reconnu pour la cause des sapeurs-pompiers, Monsieur Alain CARRIGNON, président du conseil général de l'époque, le choisit en 1992 pour devenir président de la commission administrative du SDIS de l'Isère et succéder à Monsieur André CHAIZE (voir le message de M. Jacques PICHON-MARTIN dans la revue n°7 de 1992 en ligne sur le site internet udsp38.fr). Cette connaissance du terrain, de ses acteurs, lui ouvrit la porte pour sa troisième vie d'homme politique où il eut à cœur de porter haut et fort les couleurs de sa Chartreuse natale qu'il ne délaissa jamais. Homme politique engagé, il a su créer avec le directeur départemental, le Colonel Jean-Claude BOURGEOIS, les bases solides qui portent aujourd'hui les fondations du SDIS de l'Isère.



Pour des raisons d'éthiques, il choisira alors de prendre une disponibilité de ses fonctions opérationnelles mais ne quittera le service officiellement qu'en janvier 2003 atteint par la limite d'âge et nommé au grade de médecin-commandant honoraire.

Durant ses 20 années en tant que médecin-capitaine, le docteur PICHON-MARTIN participa activement à la vie de la caserne. Toujours présent sur les interventions, n'hésitant pas à quitter l'hôpital et son cabinet de médecine générale, laissant ses nombreux patients pour se rendre sur des interventions afin de porter secours dans les communes du massif de la Chartreuse, à une époque rappelons-le où le secours médicalisé n'était encore que peu présent ou inexistant. Ses patients en avaient l'habitude et ne lui tenaient pas rigueur de cet engagement altruiste qui portait leurs rendez-vous de médecine parfois très très tard dans la soirée.

Essayant d'apporter des technologies nouvelles dans les matériels de secours, il permit, avec la commune de Saint-Laurent-du-Pont, de doter les ambulances de matériels nouveaux, embarqués pour permettre un diagnostic toujours plus fin pour les victimes. Il n'aura de cesse de former les personnels tant au secourisme qu'aux techniques de préparation de matériel de perfusion, bien avant l'arrivée du service de Santé.

Actif dans le secours à personne, il a toujours été impliqué dans les autres domaines en n'hésitant pas à se former aux nouvelles techniques du secours routier et à participer aux manœuvres et exercices du canton qu'il a eu à cœur de valoriser et de promouvoir favorisant ainsi les vocations et les recrutements au sein des corps communaux de l'époque.

**L'amicale
de l'Herretang**

SAINT-LAURENT-DU-PONT

Réception au centre de secours

Pour un nouveau fourgon pompe tonne

À fin de rajouter le parc automobile du centre de secours laurentinois un C.15 (venu du C.S. de Bives) avait remplacé la vieille 4 L, puis l'octafite s'était vu relayée par un trafic Renault neuf. Dernièrement c'est le F.P.T. (fourgon pompe tonne) de 1986 qui vient d'être réformé pour un tout terrain Mercedes. D'un coût de huit cent mille francs, le nouveau véhicule a été financé par la direction départementale des services incendie et de secours et par la C.A.S.I.S. (C.A. des services incendie et secours présidé par Jacques Pichon-Martin conseiller général du canton). Une réception officielle vient d'avoir lieu au centre de secours où Gilles Thellier, capitaine chef du C.S. accueillait de nombreux élus chefs de corps du canton, Jean-Louis Monin

maire de Saint-Laurent, Jacques Pichon-Martin, conseiller général, le capitaine Mathieu directeur adjoint départemental des services incendie, le colonel Bourgeois directeur du service incendie et secours du départe-

ment.

Les anciens du centre de secours laurentinois étaient sans nul doute ravis de voir arriver ce nouveau véhicule qui leur permettra d'assurer un meilleur service dans la commune

et le canton. Mais ce n'est pas sans un petit pincement au cœur qu'ils ont vu partir le vieux engin réformé, dans lequel ils ont usé leur fond de pantalon de sapeur-pompier ! ■

Les soldats du feu locaux qui ont accueilli le nouveau véhicule

MONSIEUR JACQUES PICHON-MARTIN, ANCIEN PRÉSIDENT DU SDIS 38

Quand on m'a confié les rênes du SDIS de l'Isère, à mon arrivée en Isère en 1991, je me rendais fréquemment au Conseil Général de l'époque, ce qui me permettait de faire quelques connaissances. C'est ainsi que j'ai rencontré Jacques PICHON-MARTIN. Il était seul dans le couloir et lorsque je l'ai abordé, il s'est présenté : « Jacques PICHON-MARTIN, conseiller général, médecin-capitaine volontaire au centre de secours de Saint-Laurent-du-Pont ». Tout de suite j'ai compris qu'il était fier d'être des nôtres et un courant de sympathie s'est immédiatement établi entre nous. A chaque rencontre, nous nous tendions chaleureusement la main, un geste à la fois respectueux et amical qui sentait déjà la complicité.



A cette époque, la présidence du SDIS était assurée par monsieur André CHAIZE, ancien conseiller général de Saint-Geoire-en-Valdaine. Désirant mettre un terme à ses fonctions, il m'a rapidement annoncé qu'il allait se retirer en raison de son âge. Devinant mon intention de réorganiser le SDIS qui en avait bien besoin à cette époque et subodorant ma détermination, il me confia qu'il allait proposer quelqu'un de bien pour le remplacer. J'ai tout de suite deviné, avant l'annonce officielle, que le conseiller général Jacques PICHON-MARTIN allait être désigné par ses pairs comme président du conseil d'administration du SDIS et je m'en suis réjoui.



Rapidement, il est venu nous rendre visite et nous a confirmé la nouvelle. J'avoue que je me suis inquiété à son sujet. Connaisait-il l'ampleur de la tâche ? N'allait-il pas se décourager ? Il n'en fut rien et avec les moyens très limités dont nous disposions, nous nous sommes mis au travail, fixant quelques objectifs prioritaires : trouver des locaux adaptés pour loger le SDIS, réunifier l'action des 207 corps communaux de sapeurs-pompiers, les aider à s'équiper et à se former, engager la départementalisation des matériels et développer l'aspect social en s'appuyant sur l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et les amicales des corps. Inutile de préciser que la tâche projetée était rude et l'intention téméraire. Mais Jacques PICHON-MARTIN avait parfaitement jaugé la situation et compris qu'il fallait faire face efficacement aux dangers et risques que présentait le département de l'Isère. Aidés étroitement par les centres de secours principaux et les centres de secours les plus importants, nous nous sommes attelés à la tâche.



Nous avons bénéficié rapidement de la confiance de nos élus et des services préfectoraux qui nous ont soutenus. Notre « patron », Jacques PICHON-MARTIN, agissait à la fois comme élu départemental et comme sapeur-pompier. Cette double action a été déterminante pour l'essor du SDIS. C'est surtout grâce à lui que nous avons pu acquérir d'anciennes installations industrielles sur un terrain conséquent à FONTAINE afin d'y transférer le service. Un tènement immobilier dont le bâtiment principal de 3200 m² de planchers



est devenu le siège administratif du SDIS. Dès lors, la départementalisation des véhicules et la formation des personnels pouvaient être engagées. En 1992, un plan d'équipement de 78 véhicules était voté par la commission administrative. Ces moyens considérés comme le marché du siècle, étaient présentés aux élus et autorités le 15 mai 1993 à Alpexpo. Cet effort financier avait



engendré une augmentation de 30 à 40 % des taxes communales versées au service départemental. Notre président savait exposer sincèrement les difficultés rencontrées dans les différentes situations. Calmement, il savait convaincre pour obtenir des moyens destinés à accomplir progressivement la tâche qui nous était assignée. Un grand merci à celui qui avait rapidement acquis notre confiance et notre complicité. Les sapeurs-pompiers derrière lui, avaient reconnu et adopté leur patron !

Mais Jacques PICHON-MARTIN avait d'autres qualités plus personnelles. Il avait un sens aigu de la famille et aimait considérablement sa Chartreuse. Le prénom de son épouse revenait souvent dans ses conversations démontrant qu'elle constituait pour lui un appui précieux. Merci à madame PICHON-MARTIN de nous avoir prêté son mari. Nous l'avons utilisé lâchement vis-à-vis d'elle. Merci de l'avoir aidé à assurer sa tâche. Merci d'avoir supporté ses nombreuses et longues absences. Qu'elle soit assurée qu'il a agi efficacement pour le bien public et qu'il était pour nous à la fois un chef et un ami. Que sa peine soit quelque peu atténuée par les résultats obtenus au profit des sapeurs-pompiers de l'Isère.

Et puis, il nous parlait souvent de ses filles. A travers ses paroles nous sentions l'importance et l'amour qu'elles représentaient pour lui. Qu'elles soient assurées mais elles le savent déjà, que leur papa les aimait beaucoup.

Enfin il y avait la Chartreuse qu'il défendait en sa qualité d'élus cantonal sans oublier le reste du département mais ses interventions étaient toujours mesurées. Nous étions convaincus que tout ce qui se trouvait autour du Guiers avait de l'importance. D'ailleurs, n'avait-il pas élu domicile à Saint-Christophe-sur-Guiers ? Les chartrousiens doivent sans doute se rendre compte de leur perte en la personne de Jacques PICHON-MARTIN.

Dans le travail, Jacques PICHON-MARTIN avait une qualité, une grande qualité, il était toujours en retard ! Nous lui pardonnions car nous respections notre chef et nous savions que ce retard était dû à son action permanente au service des autres. Il tentait toujours d'aboutir à la solution des problèmes, méthode qui prend souvent

plus de temps que prévu. Qualité ai-je dit car nous nous étions organisés avec les collègues pour traiter quelques sujets avant l'arrivée du président et il n'y avait pas de temps perdu. Un jour pourtant il est arrivé à l'heure à notre grande surprise. Il a franchi la porte avec son petit sourire habituel et sa cigarette. Nous étions surpris, désespérés. Il s'en est aperçu et nous a demandé ce qui n'allait pas. Mais il n'a jamais su qu'il avait saboté notre organisation. Je me permets cette boutade car je sais que s'il pouvait lire ces lignes, il s'en amuserait parce qu'il aimait aussi la plaisanterie.



Il convient de parler également de ses déplacements. Il se déplaçait avec sa BX Citroën qui affichait peut-être 200000 kilomètres au compteur et à laquelle il tenait beaucoup. Nous pensions que sa voiture n'avait peut-être plus besoin de conducteur car elle devait connaître tous les virages de la route de Chartreuse. Je me souviens d'un jour où il arrivait au SDIS, c'était un lundi. Le pare choc arrière de sa voiture était très bas et poliment, nous lui avons suggéré de faire vérifier ses amortisseurs. Mais non, nous a-t-il répondu, j'ai oublié de décharger les pierres que j'ai trouvées hier en forêt ! Des belles pierres de Chartreuse qu'il avait l'habitude de mettre dans son jardin et qui constituaient son plaisir.

Son rôle de médecin était également déterminant car il trouvait le temps de faire aussi de la médecine. Médecin-chef à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Pont, il était très attaché à ses patients. En ce qui me concerne, je crois qu'il me soignait sans s'en rendre compte, son calme atténuant sérieusement ma nervosité et mon impétuosité. Je le lui disais d'ailleurs et il souriait. En sa qualité de médecin, je lui avais demandé son avis sur mon projet de me frotter aux Annapurnas d'abord et à l'Everest ensuite. Je m'attendais plutôt à être déconseillé mais il n'en fut rien. Au contraire, toujours dynamique, il m'a encouragé et j'ai pu mettre mes projets à exécution. Mais sur les pentes de ces géants du Népal,



j'ai souvent pensé à lui. Finalement, je lui savais gré de m'avoir incité à découvrir ces merveilleux paysages.

Voilà Jacques PICHON-MARTIN décrit intimement tel que je t'ai connu et apprécié. Un élu fidèle à sa mission, un président efficace et attachant, un sapeur-pompier sincère et, qu'il me le permette aujourd'hui, un ami avec tout le respect que je lui dois ! Pour faire face à l'adversité, il ne doit pas laisser en nous que des regrets mais également de bons souvenirs.

Adieu monsieur le Conseiller Départemental ! Adieu monsieur le président du SDIS ! Nous maudissons cette terrible maladie qui vous a enlevé trop tôt et nous a privés de votre agréable et amicale présence. Au revoir Jacques PICHON-MARTIN car nous nous reverrons là-haut parmi les anges et les archanges comme l'a dit le prêtre lors des obsèques en s'adressant aux croyants et non croyants. Nous parlerons sans doute de l'Isère, de la Chartreuse et des sapeurs-pompiers bien sûr. Malgré notre état de poussière, nous nous rappellerons les bons et les mauvais moments de notre action commune. J'ai dit poussière car, ne l'oublions pas, nous ne sommes que de la poussière, notre destin à tous s'appuyant sur cette mention latine : « *Memento quia pulvis es et in pulvérem réverteris* », Souviens-toi que tu es né poussière et que tu redeviendras poussière.

A bientôt Jacques PICHON-MARTIN. Dans la poussière qui nous attend, préparez-nous une place auprès de vous !

Jean-Claude BOURGEOIS,
Colonel, directeur départemental de 1991 à 2001



YVES MUNOS A ÉTÉ EMPORTÉ PAR LA COVID-19 EN CETTE FIN D'ANNÉE 2020 !

■ Parcours professionnel

Le Sapeur de 2^e classe Yves MUNOS signe son premier engagement de sapeur-pompier volontaire au centre de secours n° 42 de Saint-Egrève, le 1^{er} juillet 1972.

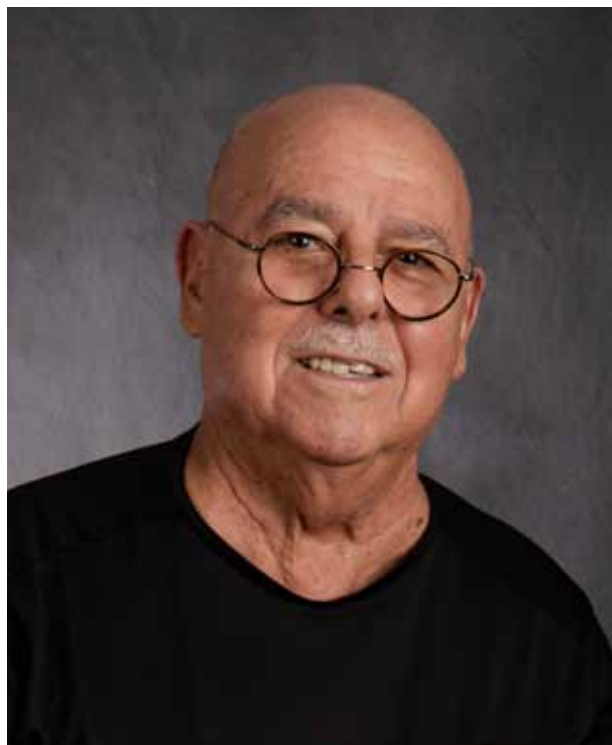
Un an plus tard, il est promu au grade de Sous-Lieutenant et occupe les fonctions d'adjoint au chef de corps, le Capitaine Louis BESANCON. Le 22 septembre 1981, il est nommé Lieutenant et prend le commandement de la caserne en qualité de chef du corps communal des sapeurs-pompiers de Saint-Egrève.

Le 1^{er} juin 1982, il est recruté comme responsable de la sécurité civile à la ville de Saint-Egrève. Il est intégré comme Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, le 15 septembre 1993.

Le 14 mai 1991, il est nommé chevalier de l'ordre national du mérite.

En avril 2001, à l'occasion de la départementalisation des services d'incendie et de secours, il est promu Commandant. Il devient chef du groupement des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère. Il conserve sa fonction de chef de centre de Saint-Egrève, la gestion du centre étant assurée par son adjoint, le Lieutenant Bernard MOLLIER.

Il fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} décembre 2002, après 30 années de service. Il intègre le groupe des anciens de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Egrève dont il était un membre actif.



■ Les évolutions du centre

Le Commandant Yves MUNOS a été le chef de corps puis chef de centre de la caserne de Saint-Egrève pendant 21 ans, entre 1981 et 2002.

Sous son commandement le centre de secours s'est transformé :

- La compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Egrève de 1848, devenue centre de première intervention (CPI) en 1953 et en 1972, le CPI est érigé en centre de secours par arrêté préfectoral. Yves MUNOS a commencé à cette période où le CPI réalisait environ 140 interventions annuelles sur la seule commune de Saint-Egrève avec 35 sapeurs-pompiers volontaires.
- Le premier sapeur-pompier professionnel est recruté le 1^{er} octobre 1978, le Sergent Bernard MARION.
- Le centre de secours s'installe, après travaux d'agrandissement, dans les locaux des services techniques municipaux, 1 rue Planfay, laissant l'ancien local situé à proximité de la piscine. Le centre est inauguré le 19 octobre 1984.
- De nombreux véhicules ont été renouvelés.
- L'effectif de sapeurs-pompiers professionnels croît lui aussi atteignant, à la fin de son commandement, 18 SPP et trois officiers professionnels. Il convient de noter que de nombreux SPP recrutés avaient été sapeurs-pompiers volontaires à la caserne de Saint-Egrève ou dans l'agglomération grenobloise.
- Il a très vite sollicité la mairie pour une aide en gestion administrative en créant de l'emploi (certes éphémère à l'époque avec les contrats emplois jeunes ou les contrats d'utilité collective). Ces contrats temporaires ont permis à des jeunes de se lancer dans la vie professionnelle. Il a réussi également à pérenniser l'emploi en le faisant transformer en poste de secrétaire à plein temps. C'est Madame Véronique DAUMAS qu'il retiendra à la commission de recrutement le 1^{er} septembre 1996.

Le nombre d'interventions augmente lui aussi, passant de 800 à plus de 2000 en suivant l'extension de la métropole grenobloise vers le Nord et le développement des zones industrielles de Saint-Martin-le-Vinoux, de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon.

Le Commandant MUNOS a tout mis en œuvre pour que « ses sapeurs-pompiers » disposent en permanence de matériels performants et de la formation adaptée aux risques pour accomplir avec efficacité l'ensemble de leurs missions.

Il sera novateur dans bien des domaines :

- En créant une école du feu pour former les nouvelles recrues.
- En signant des partenariats avec les entreprises de la zone d'activité pour l'achat de matériels spécifiques et nécessaires à leur défense.
- En créant le poste avancé de Quaix-en-Chartreuse.
- En étant à l'initiative de la décentralisation de la prévention des risques dans les établissements recevant du public (ERP) de son secteur et de l'Etat-majour vers la caserne de Saint-Egrève.

Il est plus sceptique sur d'autres domaines comme par exemple l'outil informatique... Il faudra des mois de persuasion aux Lieutenants ESTACHY et MOLLIER pour le convaincre de remplacer les machines à écrire et le papier carbone par des ordinateurs. Certes pas avec du matériel neuf, mais les bonnes relations entretenues avec les services municipaux dont le service informatique, ont permis la mise en place pour commencer de trois ordinateurs.

Les connaissances informatiques d'un sous-officier professionnel au centre, ont été à l'origine de la conception d'un réseau pour relier les ordinateurs... Une vraie révolution ! Le passage de la machine à écrire au réseau informatique ! Même s'il a mis personnellement des années à se mettre à l'informatique, il a toutefois laissé l'encadrement œuvrer dans cette démarche.

Les risques majeurs

Mais c'est surtout dans le domaine de la prévision des risques naturels ou technologiques que ses travaux sur l'analyse et la couverture des risques seront les plus remarquables :

- Il participe à la rédaction de plusieurs plans communaux de sauvegarde ; documents qui, aujourd'hui, existent dans toutes les communes de France.
- Il forme de très nombreuses personnes aux risques majeurs en utilisant son jeu de transparents, tant éprouvés.
- Il est nommé vice-président de l'institut des risques majeurs (IRMA).

Le chef de caserne

Yves MUNOS était un méditerranéen, avec un fort caractère et un passionné. Ce mélange pouvait parfois s'avérer détonnant surtout quand on abordait des sujets sensibles comme, par exemple, le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels. Mais une fois l'épisode méditerranéen passé et le nuage de fumée de Gauloises sans filtre dissipé, on parvenait à trouver un compromis en ne perdant jamais de vue le bon fonctionnement de la caserne.

Le Commandant MUNOS ne manageait pas, il commandait. Toutefois, il avait à cœur de maintenir en permanence l'équilibre fragile entre les différentes composantes d'une caserne. Il était exigeant, voire autoritaire, attaché à la rigueur administrative, à la propreté des locaux et des véhicules, parfois même de manière excessive. On avait pour habitude de dire que les véhicules étaient plus usés par les lavages que par les interventions.

Cependant, si un agent rencontrait un problème d'ordre professionnel ou personnel, immédiatement, il dévoilait une autre facette, celle d'un père de famille, proche de ses hommes et prêt à tout pour les aider à franchir les caps difficiles.

Il était aussi très attaché à l'image et aux traditions des sapeurs-pompiers. Pour lui, il n'y avait aucune raison valable d'être absent à la cérémonie de Sainte-Barbe. Cela faisait partie de l'engagement. Il était également moteur dans les échanges avec les pompiers allemands dans le cadre du jumelage de la commune de Saint-Egrève avec la ville de Karben.

En 21 ans, de nombreux sapeurs-pompiers volontaires et professionnels se sont succédé à la caserne. Yves MUNOS n'a laissé personne indifférent et beaucoup ont appris à son contact. Tous gardent de très bons souvenirs de leur passage à Saint-Egrève.

Commandant MUNOS, merci pour ce que vous avez fait et apporté aux sapeurs-pompiers de l'Isère et plus particulièrement à ceux de la caserne de Saint-Egrève. Yves, reposez en paix. Tout est mis en œuvre pour protéger les sapeurs-pompiers de votre caserne et vous pouvez compter sur eux et sur moi pour prendre soin de vos proches.

Claude BENISTAND
Saint-Egrève

LES SAPEURS-POMPIERS DE MONTALIEU-VERCIEU ONT EU LA DOULEUR DE PERDRE L'UN DES LEURS

Dimanche 17 janvier 2021 au matin, notre ami Stéphane BARAC nous quittait dans sa cinquante-quatrième année.

Après avoir été pris en charge par ses collègues le vendredi, transporté médicalisé dans le service de réanimation et malgré les bons soins prodigués par le personnel médical de l'hôpital de Bourgoin-Jallieu pour contrer ce nouveau fléau qu'est la Covid-19 survenu brusquement sans aucun signe avant-coureur, Stéphane s'est endormi pour ne plus se réveiller.

Stéphane a accompli 32 ans de carrière de sapeur-pompier volontaire en signant, le 1^{er} octobre 1989, un 1^{er} engagement de sapeur-pompier volontaire au sein de la caserne de Décines dans le Rhône. Il gravit les échelons un à un jusqu'au grade de Sergent dans sa caserne d'origine. En 2005, il arrive par voie de mutation au service départemental d'incendie et de secours de l'Isère et est engagé comme sapeur-pompier volontaire à la caserne de Montalieu-Vercieu. Il devient Adjudant en 2011, puis Adjudant-Chef en 2014. Il assure la fonction de chef de garde.

Stéphane sera décoré des médailles d'honneur des sapeurs-pompiers échelon argent pour 20 ans de service, de Vermeil pour 25 ans et en 2019 d'or pour 30 ans de service.

Stéphane était une personne présente pour tous. Il était souriant, plein de vie. Il vivait de sa passion et savait donner de son temps pour les autres. Il était d'un caractère discret et d'une grande sensibilité.

Stéphane, parti trop tôt, laisse derrière lui deux enfants de 10 et 11 ans.

Le dernier hommage civil lui a été rendu le vendredi 22 janvier 2021 au cimetière de Montalieu-Vercieu. De très nombreux sapeurs-pompiers du Rhône et de l'Isère étaient présents.

Le Colonel Jacques PERRIN, Président de l'UDSP 38, était présent pour l'accompagner dans sa dernière demeure.

L'Etat-major du SDIS 38 était représenté par l'adjoint au chef de groupement. Ses collègues de travail du conseil départemental du Rhône et leur président ont aussi souhaité participer à cette cérémonie. Lors de celle-ci, de nombreux témoignages de sympathie ont été lus.

A tous ces si bons moments que nous avons pu passer avec toi Stéphane et qui resteront gravés en nous pour toujours, nous continuerons à te faire vivre dans nos souvenirs.

Tu nous manques déjà, nous te souhaitons bon chemin vers ta petite étoile, notre ami.

***L'ensemble des sapeurs-pompiers
Montalieu-Vercieu***



ILS NOUS ONT QUITTÉS

CENTRE	NOM	PRÉNOM
Chapareillan	BERNARD	Rolland
Saint-Jean-de-Bournay	LAURENT	Michel
Saint-Cassien	LATUILLE	Gilbert
Roche	LASSALLE	Robert
Saint-Gervais	KARAGOUCHE	Daniel
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs	GERBERT	Jacques
Dolomieu	MICOUD	Michel
Chapareillan	CARTIER	Michel
Mens	BARBE	Georges
Pierre-Châtel	PRADOURAT	Henri
Frontonas	BESSON	Jean
Huez	SARRET	Fernand
Saint-Jean-de-Bournay	PALLIN	Gaston
Montalieu-Vercieu	BARAC	Stéphane
Parménie	DURAND	Gilbert
Saint-André-le-Gaz	DAVID	Henri
La Côte-Saint-André	BOURG	Pascal
Herbeys	MIRIBEL	Jean-Pierre
Pont-de-Chéruy	MINARD	Cyrille
Crémieu	ROUX-LEVRAT	Jean
Pont-de-Chéruy	FALCOZ	Gérard
Péage-de-Roussillon	BROUCHOUD	René
La Bâtie-Montgascon	GOGUET	Fernand
La Murette	COMIEN	Jacques
Pont-en-Royans	COGNE	Jean
Pont-en-Royans	GRIAT	Henry
Vienne	DIDIER	Jean-Michel
Vienne	SALOMON	Gilbert
Les Deux-Rives	NICOLET	Michel
Huez	DOURON	Jacky

*L'Union Départementale adresse
ses sincères condoléances aux familles.*

MISE EN GARDE

« Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère » est la seule revue officielle de tous les sapeurs-pompiers du département de l'Isère.

Pour tous renseignements avant signature, prenez contact auprès de
l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère :
U.D.S.P. 38 - CS 60 097 - 38241 MEYLAN cedex - 04 76 18 93 62 - contact@udsp38.fr



udsp38.fr



[udsp_38](https://twitter.com/udsp_38)



[udsp38](https://www.facebook.com/udsp38)